



# Schéma départemental des services aux familles de la Nièvre - 2022 /2026

  
**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**nièvre**  
le département

  
**ALLOCATIONS  
FAMILIALES**  
Caf  
de la Nièvre

  
**ACADÉMIE  
DE DIJON**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**uam58**  
UNION AMICALE DES MARIÉS ET DES PRÉSIDENTS DES  
RE COMMUNAUTÉS DE LA NIÈVRE

  
**msa**

**santé  
famille  
retraite  
services**

## Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>4</b>
Le cadre légal du déploiement des SDSF .....	4
La démarche.....	5
Les groupes de travail partenariaux.....	5
Une enquête auprès des familles et des entretiens auprès de certaines familles .....	5
<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>6</b>
La population.....	6
Les familles .....	8
La petite enfance .....	10
L'enfance.....	13
La jeunesse .....	14
<b>ENJEUX IDENTIFIES.....</b>	<b>16</b>
Les enjeux transversaux portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF .....	16
Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF .....	16
Les priorités d'actions définies au regard des enjeux identifiés dans les domaines couverts par le SDSF au niveau départemental et par territoire.....	17
<b>GOVERNANCE DU SDSF .....</b>	<b>18</b>
La gouvernance du SDSF .....	18
<b>SUIVI ET L'EVALUATION DU SCHEMA.....</b>	<b>25</b>
<b>MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA.....</b>	<b>25</b>
<b>ADOPTION ET SIGNATAIRES .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>27</b>
1. Plan d'actions associé au SDSF .....	27
2. Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF .....	50
3. Priorités d'actions par territoires.....	53
4. Analyse de l'enquête auprès des habitants .....	55
5. Groupes de partages partenariaux.....	56
6. Glossaire du SDSF .....	57

# PREAMBULE

Le premier schéma départemental des services aux familles couvrant la période 2017-2021, a été réalisé dans le cadre d'une circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, avec comme finalité l'élaboration d'une politique partagée par les acteurs dans les domaines de :

- La petite enfance (0 -3 ans).
- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité.

Diverses instances départementales avaient été mises en place notamment dans les domaines de la petite-enfance, de la parentalité ou la jeunesse. La crise sanitaire ayant fragilisé ces liens, les travaux entrepris dans le cadre du bilan puis de l'élaboration du nouveau schéma ont permis de relancer ces temps de partages.

Depuis novembre 2021, la Préfecture, la CAF, le Département, la MSA, l'Education Nationale, la SDJES et leurs nombreux partenaires travaillent à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2022 à 2026.

Le décret du 14 décembre 2021 de mise en application de l'article 99 de la loi d'accélération de la simplification de l'action publique relatif aux services aux familles a permis de structurer la gouvernance du comité départemental des services aux familles, et de réaffirmer l'importance d'une politique partagée aux services des familles.

S'appuyant sur le bilan du précédent schéma, les différents membres du CDSF ont souhaité poser deux principes préalables aux travaux :

- **Le déploiement d'une démarche partagée avec des représentants de tous les acteurs du territoire et les habitants marquant leur volonté de poursuivre leurs efforts pour soutenir les familles et accompagner tous les parents dans un continuum d'intervention.**
- **La définition d'un plan d'actions concerté, opérationnel et adapté aux réalités du territoire et aux attentes des habitants. Les axes stratégiques départementaux ayant vocation à être déclinés de manière adaptée aux différents territoires nivernais et à leurs attentes comme le montrent les priorités déclinées en pages 16 et suivantes.**

Le présent document vise à présenter une synthèse du diagnostic et la méthodologie mise en œuvre, les enjeux et orientations stratégiques qui en découlent, le plan d'actions associé et leurs modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi.

# METHODOLOGIE

## Le cadre légal du déploiement des SDSF

Conformément à la loi d'accélération de la simplification de l'action publique (ASAP) et notamment le décret du 14 décembre 2021, le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Nièvre s'appuie sur :

1. Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité élargi aux thématiques enfance et jeunesse conformément à la décision du comité du 29 juin 2022;
2. Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, notamment décliné à l'échelon local dans le cadre de conventions territoriales globales signées entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités locales. Ce plan établit, pour chaque action, des objectifs et un niveau de résultat attendu.

Le Comité Départemental des Services aux Familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière:

1. De développement et de maintien de services aux familles;
2. D'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés;
3. D'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et sur les services de soutien à la parentalité;
4. De coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services;
5. De formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et du soutien à la parentalité. Le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue et examine les conditions de mise en œuvre des actions;
6. D'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et de soutien à la parentalité.

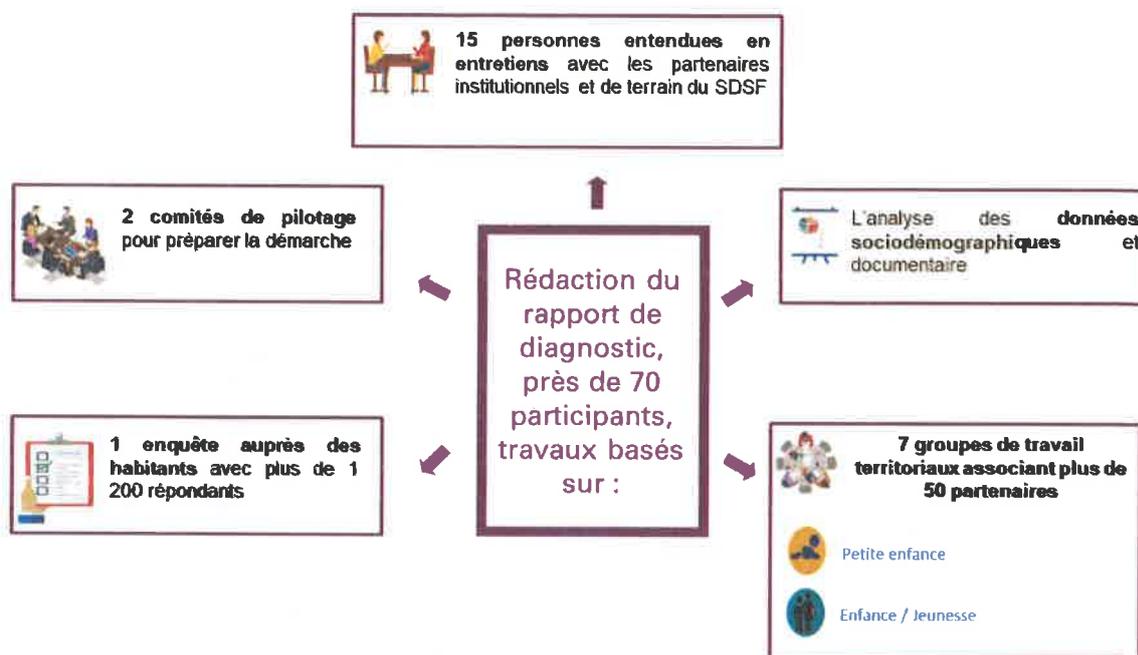
Pour accomplir ses missions, le CDSF conçoit et adopte un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel dont il suit et évalue la mise en œuvre.

Conformément aux délais fixés par la loi ASAP, le SDSF est entériné dans les douze mois suivant le renouvellement du comité départemental, pour une durée maximale de six ans.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles est adressé pour information par le président du Comité Départemental des Services aux Familles au ministre chargé de la famille dans le mois qui suit son adoption par le comité. Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre du schéma, est adressée dans les mêmes formes chaque année et au plus tard le 1er février.

## La démarche

L'élaboration du SDSF repose sur une **méthodologie participative** permettant d'intégrer les regards des partenaires et acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques étudiées



## Les groupes de travail partenariaux

Deux temps de réflexion de groupes de travail partenariaux ont été organisés afin d'élaborer le Schéma Départemental des Services aux familles :

- **7 groupes territoriaux de partage des enjeux** visant à partager et enrichir le diagnostic au contact des acteurs et partenaires institutionnels et de terrain.
- **2 temps de partage d'identification de pistes d'amélioration** avec le comité de pilotage puis avec les pilotes des actions, visant à établir, sur la base des enjeux repérés, des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes identifiés sur le territoire.

Ces groupes partenariaux ont réuni différents représentants des institutions et associations partenaires du SDSF (CAF, Département, Etat, Education Nationale, associations, etc.). Les supports amendés sont disponibles en annexe.

## Une enquête auprès des familles et des entretiens auprès de certaines familles

 Une enquête en ligne, lancée en début d'année 2022, a permis de recueillir l'avis de près de 1 200 familles sur l'ensemble des champs d'intervention du SDSF et de proposer des entretiens qualitatifs avec des familles pour revenir sur certaines situations (parents d'adolescents ou familles monoparentales notamment).

Une version complète de l'analyse des résultats de l'enquête est disponible en annexe.

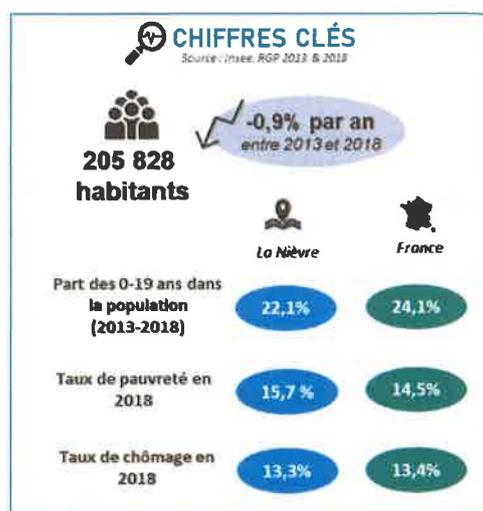
# SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Une version complète du portrait territorial est disponible auprès des signataires du schéma.

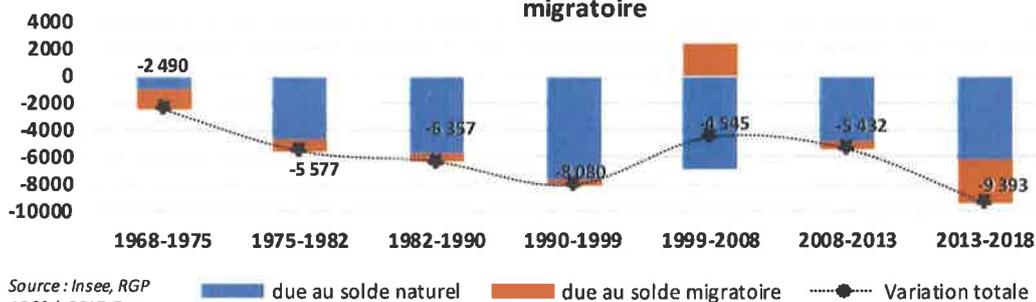
## La population

La population de la Nièvre, en diminution continue depuis 1968, est touchée par un double phénomène de gérontocroissance et de vieillissement de sa population. Ce constat soulève un enjeu d'anticipation de ces évolutions démographiques, et notamment de la faible augmentation de la population jeune, afin de proposer une offre adaptée aux familles du territoire.

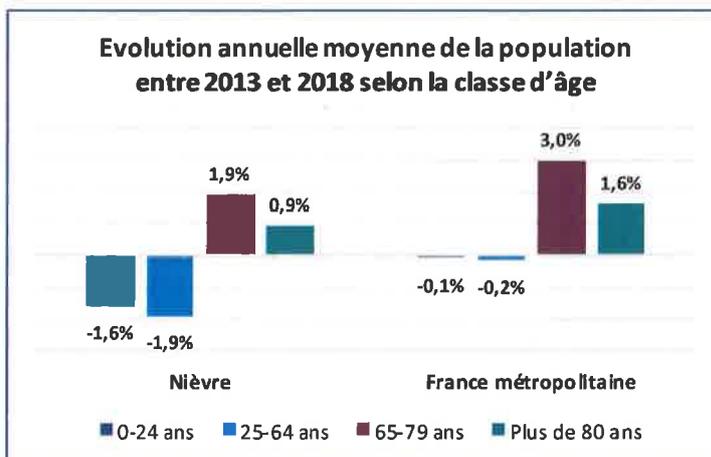
Le taux de pauvreté est plus important dans la Nièvre qu'au niveau national, de même que le niveau de dépendance aux prestations sociales. Ce constat de vulnérabilité d'une part importante de la population nivernaise souligne un enjeu en termes d'accompagnement (lutte contre la précarité, lutte contre l'isolement, accès aux droits, ...)



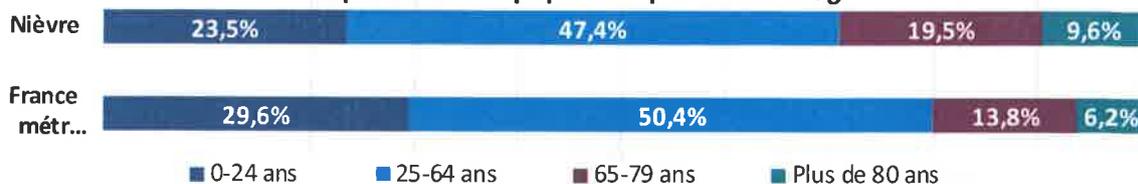
Variation du nombre d'habitants entre 1968 et 2018 selon le solde naturel et migratoire



Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018 selon la classe d'âge

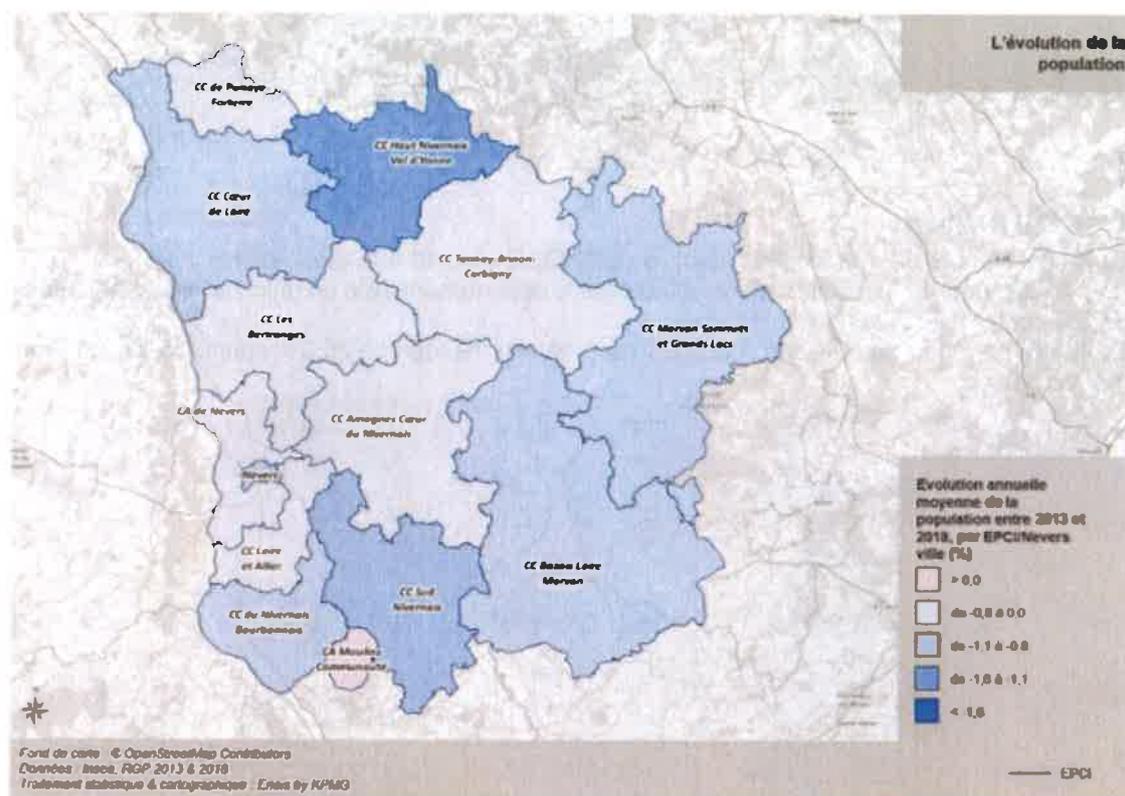


### Répartition de la population par tranche d'âge

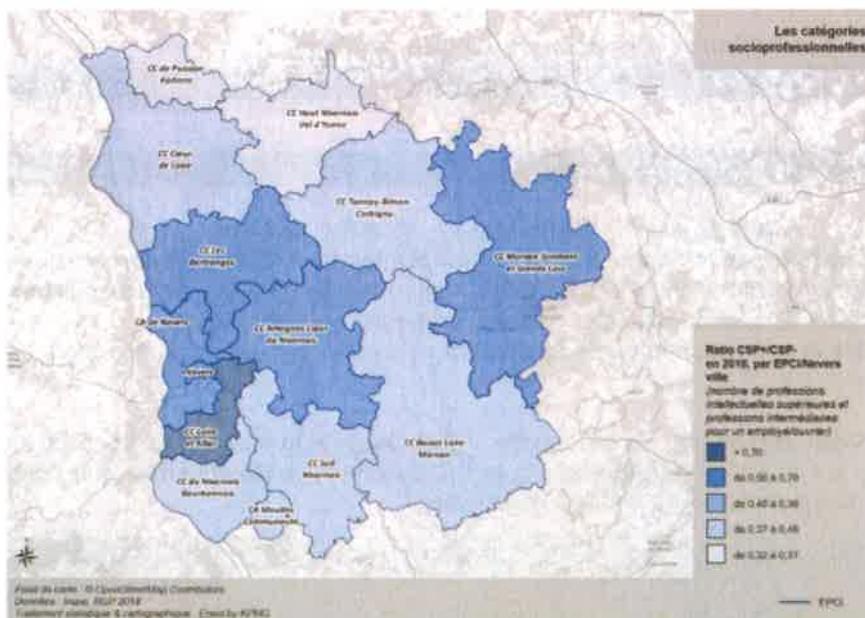


Les évolutions de la population par tranches d'âges et par territoires détaillent les dynamiques observées au niveau du département. Ainsi tous les EPCI démontrent une baisse de la population notamment entraînée par une diminution forte des actifs et une baisse de la natalité. La hausse des séniors dans la population impacte également le solde naturel avec un nombre plus important de décès.

La carte ci-dessous introduit également un découpage « Est-Ouest » le long de la Loire et de l'autoroute A77 allant de la CC de Puisaye-Forterre à la CC du Nivernais Bourbonnais que nous retrouvons régulièrement sur le portrait des familles nivernaises.



L'analyse des niveaux d'études et des données socio-économiques est directement influencée par le profil des habitants et notamment par la répartition par âge avec une part moindre d'étudiants et de personnes diplômées du supérieur (19,3% contre 30,9% au niveau national). La part du ratio CSP+/CSP- est également moindre avec un ratio de 0,55 contre 0,85 au niveau national.

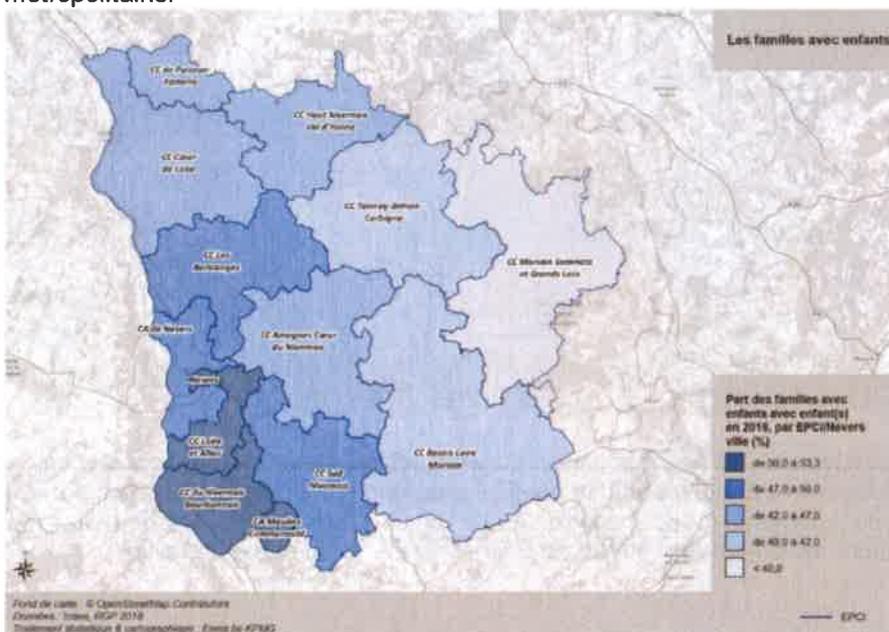


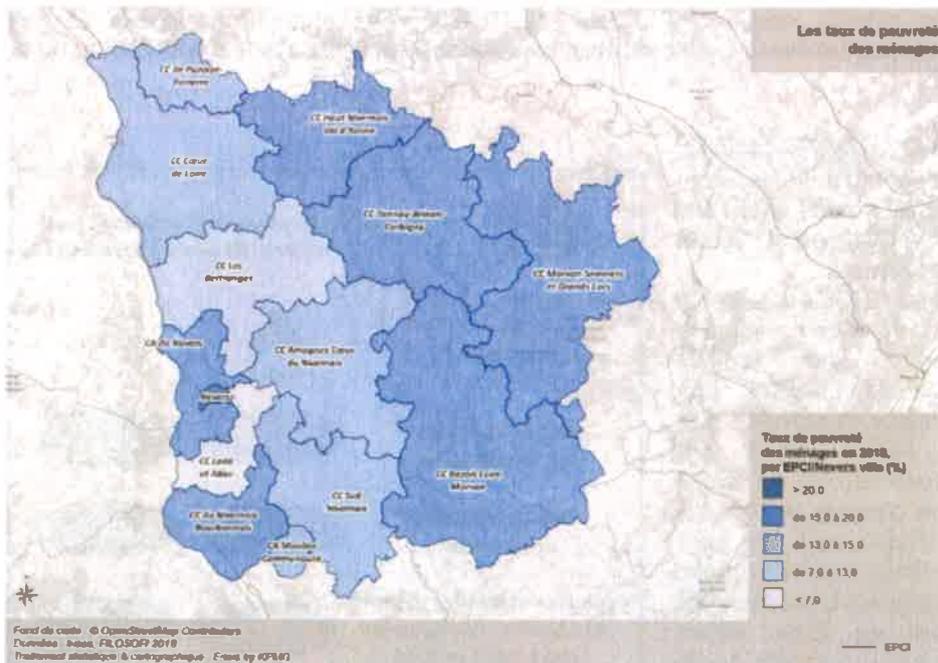
## Les familles

La Nièvre compte 57 718 familles au sens de l'INSEE dont 18 838 avec enfants.

La part des familles est logiquement moindre sur le département avec un ratio parmi les ménages de 57,3% contre 61,7% au niveau national.

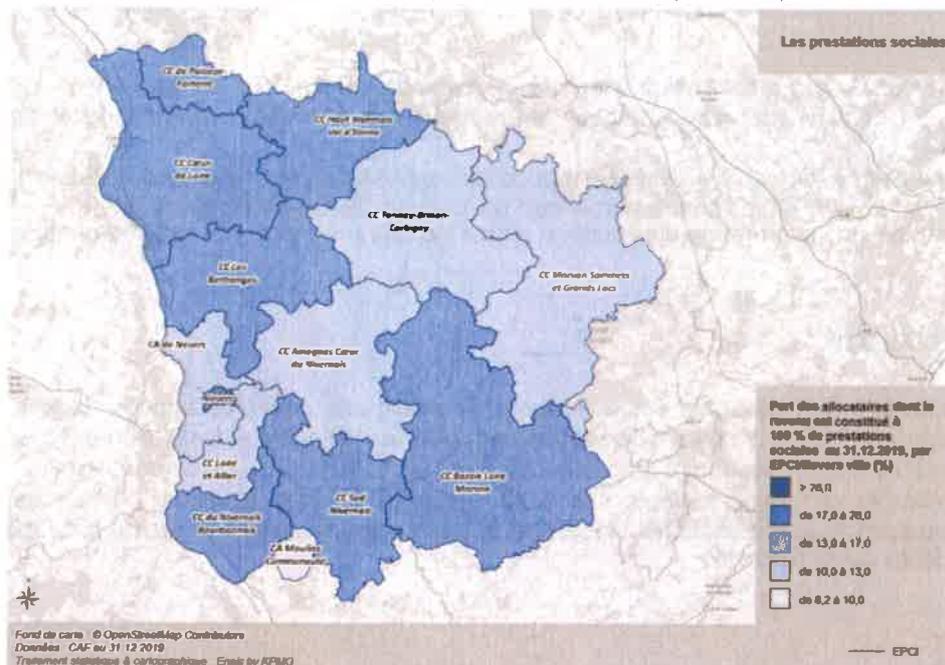
De la même façon, la part des ménages avec enfants descend à 26,9% contre 35,2% en France métropolitaine.





Les ménages nivernais présentent une forte hétérogénéité de revenus avec un revenu médian par unité de consommation inférieur à la médiane nationale (respectivement 20 490€ contre 22 440€) et une part plus importante sous le seuil de pauvreté (19,5% contre 13,1% pour les couples avec enfants).

Le taux de dépendances aux prestations sociales est également plus important (autour de 16,3% au niveau départemental contre 12,5% pour la France métropolitaine.)



Les offres à destination des familles peuvent être importantes et maillées sur le territoire notamment au travers des institutions, associations et centres sociaux qui rayonnent sur le département. La commune de Nevers capte cependant une part importante de cette offre. Nous observons cependant

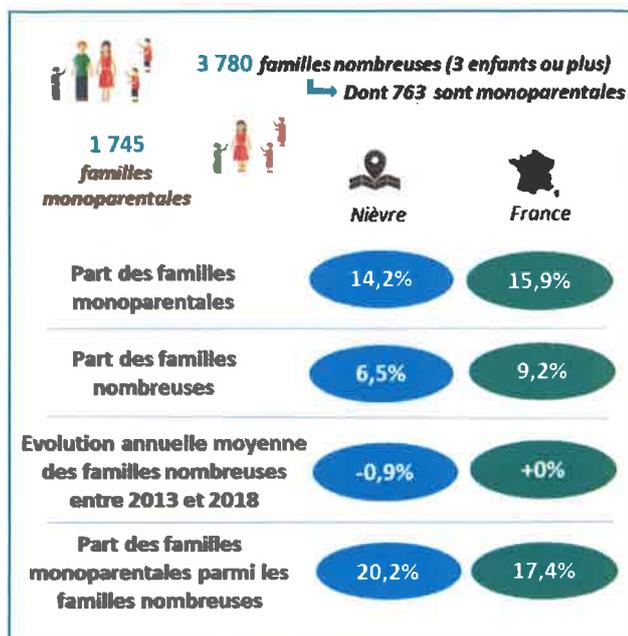
une faiblesse des actions notamment autour des LAEP, des actions du Reaap et une méconnaissance tant des familles que de certains professionnels sur l'offre d'aide à domicile ou de la médiation familiale.

## Les familles monoparentales

La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles varie selon les EPCI de 8,6% sur la CC Loire et Allier à 16,8% sur la CA de Nevers.

Cette part culmine à 21,7% sur la seule ville de Nevers, qui concentre par ailleurs à elle seule 21% des familles monoparentales du département. Les familles monoparentales neversoises sont globalement plus jeunes (31,4% ont moins de 40 ans, contre 26,6% au niveau national). Enfin, on observe que 24,4% des neversoises de moins de 6 ans sont issus d'une famille monoparentale (contre 14,2% au niveau national). L'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant constitue donc un enjeu prégnant sur la ville.

Enfin, les familles monoparentales neversoises présentent des facteurs de vulnérabilité économique : 39,3% se situent sous le seuil de pauvreté (contre 19,5% pour les couples avec enfants).



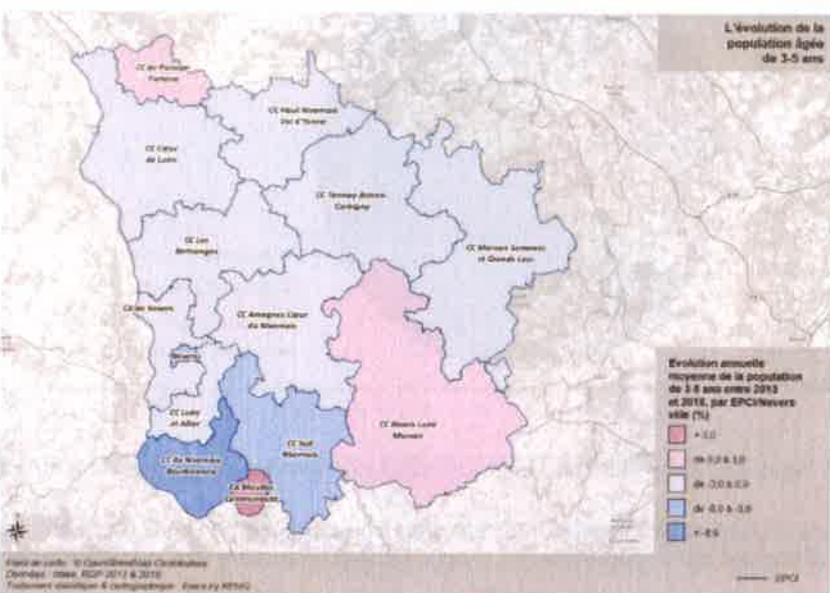
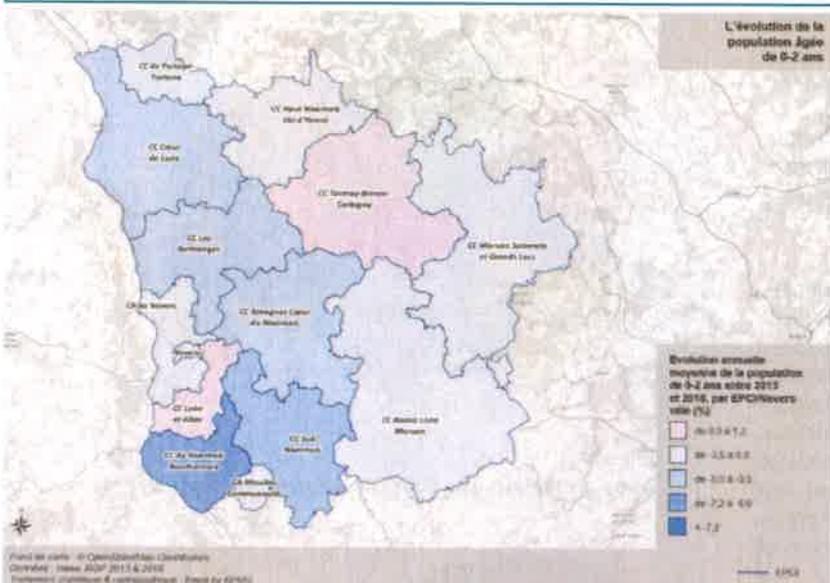
Les résultats de l'enquête soulignent plusieurs constats concernant les familles :

- Un besoin d'accompagnement des parents sur les sujets d'éducation et de scolarité
- Une difficulté d'accès aux droits liée à une méconnaissance des dispositifs et relais existants
- Des freins de mobilité et de fracture numérique qui complexifient l'accès aux droits

Un enjeu d'amélioration de l'information des publics autour de leurs droits et de renforcement de l'accessibilité

## La petite enfance

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans diminue significativement ces dernières années dans la Nièvre, bien plus rapidement qu'au niveau national. En 2018, on comptait 4 993 enfants de 0 à 2 ans et 5 605 enfants de 3 à 5 ans, représentant respectivement 2,4% et 2,7% de la population nivernaise. Cette baisse du nombre de jeunes enfants s'explique notamment par la chute du nombre de naissances (-194 naissances annuelles entre 2013 et 2018), non compensée par l'arrivée de familles avec de jeunes enfants sur le territoire.

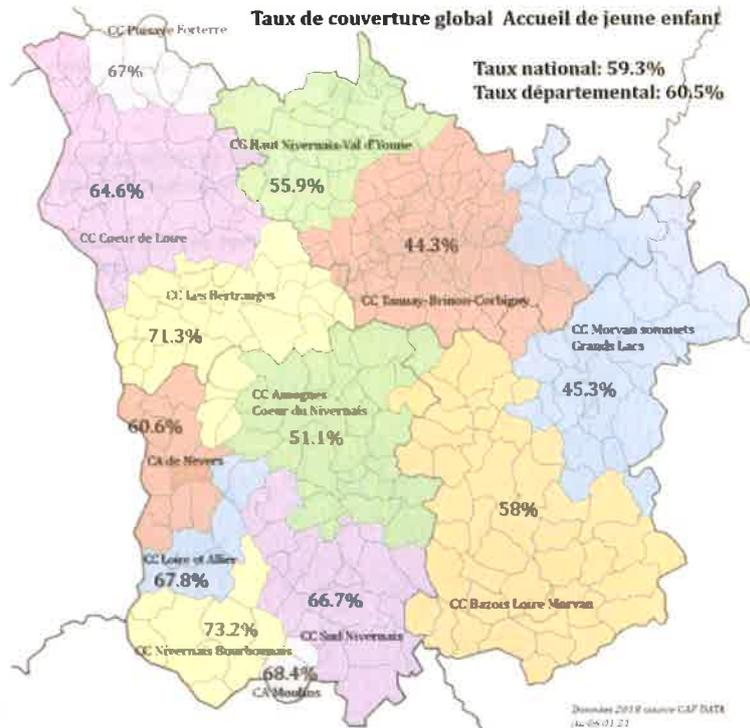


On observe sur le département une part importante des enfants de moins de 3 ans dont aucun parent ne travaille (18,3%). Ce dernier élément soulève un enjeu de renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes parents.

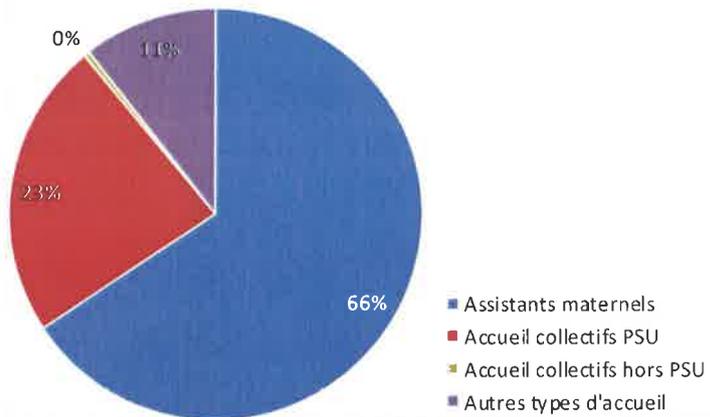
Concernant l'offre d'accueil, on constate un taux de couverture petite enfance très légèrement supérieur dans la Nièvre qu'au niveau national, en lien avec la diminution significative du nombre d'enfants de moins de 6 ans et une augmentation du nombre de places d'accueil sur les dernières années (création de multi-accueils, de Maisons d'assistantes maternelles ou encore de micro-crèches, ainsi qu'une augmentation du nombre de places dans certaines structures).

Cette offre d'accueil est dominée par l'accueil individuel par des assistantes maternelles (66% des places d'accueil), soutenu par le développement de Relais Petite Enfance sur le territoire. Cette prépondérance de l'accueil individuel souligne un enjeu fort de recrutement des assistantes maternelles (secteur en tension et une assistante maternelle sur quatre est âgée de plus de 60 ans sur le territoire) ou encore de diversification de l'offre sur certains EPCI.

Notons que la part importante de la catégorie « autres types d'accueil » (11% contre 8% au niveau national) renvoie quasi exclusivement à la scolarisation des enfants de 2 ans : La part nivernaise étant de 19,7% contre 16,3% en France métropolitaine.



Répartition de l'offre d'accueil en 2018



Les résultats de l'enquête soulignent plusieurs constats concernant les jeunes enfants et leurs parents :

- Un recours important à l'accueil informel qui ne satisfait pas les parents, lié à un enjeu de développement de places d'accueil sur le département, d'accessibilité financière et d'adaptation des horaires

- Une communication autour des modes d'accueil (RAM, Mairies, ...) qui semble adaptée aux besoins et attentes des parents

## L'enfance



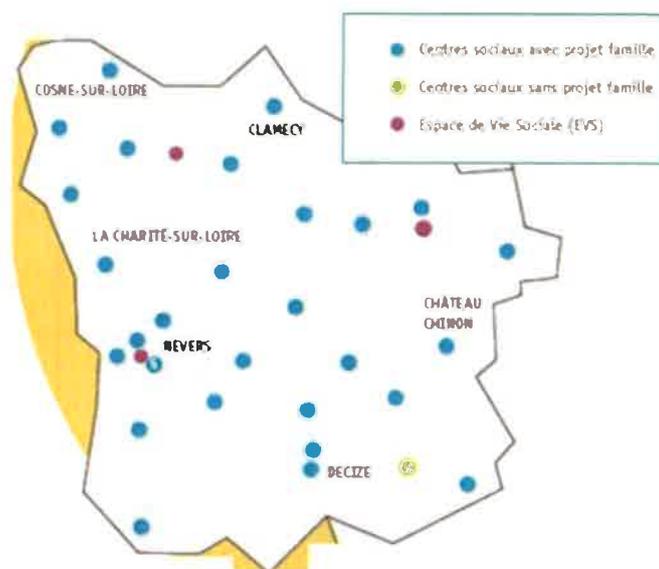
**10 165**  
enfants  
de 6-10 ans



**15 835**  
enfants  
de 11-17 ans

La Nièvre compte 10 165 enfants de 6 à 10 ans, qui représentent 4,9% de la population (contre 6,2% au niveau national) et 15 835 enfants de 11 à 17 ans, qui représentent 7,7% de la population (contre 8,6% au niveau national). La population de ces deux classes d'âge a tendance à diminuer sur le département, particulièrement pour les 6-10 ans (-1,8% par an en moyenne) et très légèrement pour les 11-17 ans (-0,2% par an), alors qu'au niveau national, le nombre des 6-17 ans augmente légèrement.

33 centres socioculturels et 3 espaces de vie sociale permettent un bon maillage territorial et proposent des services, à destination des habitants, des jeunes et des familles.



Par ailleurs, en lien avec un taux d'équipement en établissements pour enfants ou adultes handicapés supérieur à celui du reste de la région, on observe dans la Nièvre une part importante d'enfants en situation de handicap (2,23% contre 1,55% au niveau national), ce qui peut souligner des enjeux en termes d'adaptation des accueils ou de formation des professionnels.



Les résultats de l'enquête soulignent plusieurs constats concernant les enfants et leurs parents :

- Un besoin d'accompagnement des parents sur les sujets d'éducation et de scolarité
- Un besoin d'accompagnement des parents d'adolescents
- Une offre périscolaire qui semble satisfaisante au niveau quantitatif
- Un enjeu d'accessibilité financière à l'offre extrascolaire et de loisirs pour les 3-11 ans
- Des enjeux d'attractivité, d'accessibilité financière et d'adaptation de l'offre de loisirs en direction des 12-17 ans

## La jeunesse

La Nièvre compte 11 812 jeunes adultes de 18-24 ans, qui représentent 5,7% de la population, soit une part moins importante qu'au niveau national (8%). Par ailleurs, on observe que leur nombre diminue plus rapidement sur le département (-2,6% par an, contre -0,5% au niveau national).



**11 812 jeunes de 18-24 ans**



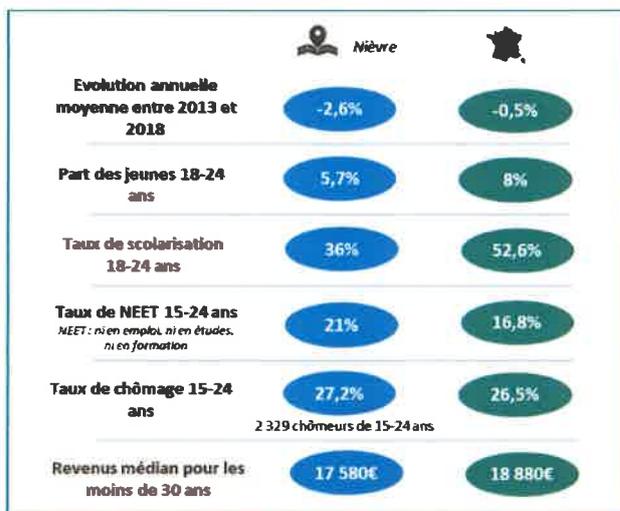
**620 jeunes 20-24 ans en couple avec enfant(s)**



**181 jeunes 20-24 ans seul avec enfant(s)**

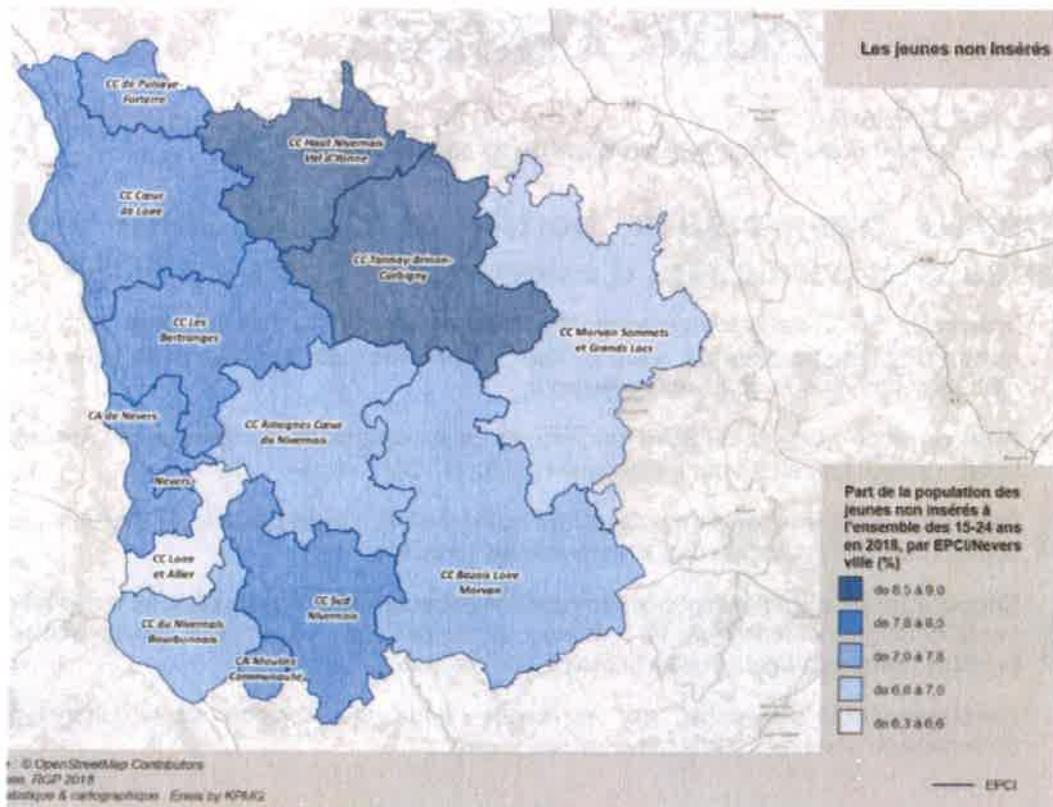
Globalement, les jeunes adultes nivernais présentent une fragilité économique plus importante qu'au niveau national. On observe toutefois une dynamique différente entre l'est et l'ouest du département : à l'ouest, les jeunes adultes sont globalement moins bien insérés qu'à l'est.

Si le territoire propose une offre importante en direction des jeunes adultes en termes d'insertion professionnelle et d'aide à la mobilité, cette dernière ainsi que l'accès aux soins demeurent des problématiques prégnantes pour eux.



Les résultats de l'enquête soulignent plusieurs constats concernant les jeunes et leurs parents :

- Un besoin d'accompagnement des parents sur les sujets d'éducation et de scolarité
- Une difficulté d'accès aux droits liée à une méconnaissance des dispositifs et relais existants
- Des freins de mobilité et de fracture numérique qui complexifient l'accès aux droits
- Un enjeu d'amélioration de l'information des publics autour de leurs droits et de renforcement de l'accessibilité



# ENJEUX IDENTIFIES

La méthodologie participative d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale et par thématique :

## Les enjeux transversaux portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF

-  **Inscrire le SDSF dans le contexte départemental** (schéma des solidarités, etc.) **et national** (stratégie pauvreté, etc.) et faire le lien entre les objectifs et moyens des différents schémas et dispositifs existants
-  **Assurer un co-portage du SDSF** par les principales institutions concernées (Services de l'Etat, Conseil Départemental, Education Nationale, CAF, etc.)
-  **Assurer la mobilisation des acteurs de terrain et des publics** dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des actions sur les territoires
-  **Encourager un déploiement équilibré de l'offre de services aux familles**, et s'appuyer sur la notion de « bassins de vie » ou de « territoires vécus » pour avoir une **approche territorialisée cohérente** avec la réalité des territoires
-  **Favoriser une approche par parcours**, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles et des jeunes.

## Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF

### Les principaux enjeux en matière de pilotage du SDSF

- **S'appuyer sur les outils existants à l'échelle des territoires** (Projets éducatifs de territoires, ainsi que les Conventions Territoriales Globales, etc.) pour **coordonner les acteurs locaux, développer des services et des actions, ancrer et décliner les objectifs du SDSF.**
- **Favoriser le travail en réseau**, mieux assurer l'interconnaissance des acteurs, le partage d'une définition commune des différents domaines : soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...

### Les principaux enjeux en matière d'animation du SDSF

- **Valoriser les actions mises en œuvre, afin de mettre en avant les porteurs de projet et de générer de l'auto-ressource pour l'ensemble du territoire**
- **Assurer la circulation des informations** de façon descendante (des instances de pilotage jusqu'au terrain) et ascendante du terrain, des habitants et professionnels, jusqu'aux instances de pilotage.
- **Identifier un lieu** (probablement numérique) **donnant une visibilité au SDSF** et permettant de centralisant les documents, ressources et annuaires des personnes contacts
- Organiser un **fonctionnement au fil de l'eau** entre les acteurs et des **temps ponctuels ou évènementiels** pour communiquer de façon transverse.

## Les principaux enjeux en matière de coopération des acteurs autour du SDSF

- **Développer des projets partagés** pour favoriser l'interconnaissance, en s'appuyant sur des actions concrètes et opérationnelles et/ou de concertation.
- **Partager des temps de formation communs** aux acteurs pour faciliter les rencontres et un socle de connaissances

## Les priorités d'actions définies au regard des enjeux identifiés dans les domaines couverts par le SDSF au niveau départemental et par territoire.

Les tableaux thématiques présentés (annexe 3), les analyses et échanges issus des différents temps de travail autour des principaux enjeux ayant servi à construire le plan d'actions (annexe 1).

Les deux axes transverses **priorisés** dans le cadre du plan d'actions permettent de répondre aux attentes communes autour de :

- La mobilité et plus généralement **l'accès aux services de proximité**
- **L'accessibilité financière** des familles aux services proposés
- La nécessité de **renforcer la communication** autour des services existants tant auprès des familles qu'entre acteurs.
- Les écarts de **diversification et d'adaptation des services** aux publics selon les territoires.
- Les **dynamiques partenariales** très différentes selon les territoires
- Le soutien aux parents notamment vis-à-vis des **questions éducatives**.
- Le renforcement nécessaire du **soutien aux professionnels (formation, recrutement...)**
- Concernant les **jeunes**, un zoom particulier concernant leur **insertion et leur formation** professionnelle

# GOVERNANCE DU SDSF

## La gouvernance du SDSF

La gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles repose sur des instances transverses, le comité départemental, le comité direction, les comités techniques thématiques (un par domaine du SDSF) complétées par des instances spécifiques à des dispositifs ou des instances territoriales afin d'assurer un lien permanent entre le SDSF et les démarches de développement du territoire.

## Les évolutions relatives à l'ordonnance ASAP

La loi n°20-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique entraîne des évolutions en matière de services aux familles, dans un objectif de clarification et de simplification en vue de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services. Le décret du 14 décembre 2021 portant sur les services aux familles issu de cette loi modifie la gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles.

**Le Comité Départemental des Services aux Familles** doit ainsi être composé de :

**Président** : Le préfet du département ou son représentant. Le préfet du département peut décider de confier la présidence du comité départemental au commissaire régional à la lutte contre la pauvreté ou, le cas échéant, au préfet délégué à l'égalité des chances.

### Trois vice-présidents :

- Le président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui
- Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires
- Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur désigné par le conseil d'administration

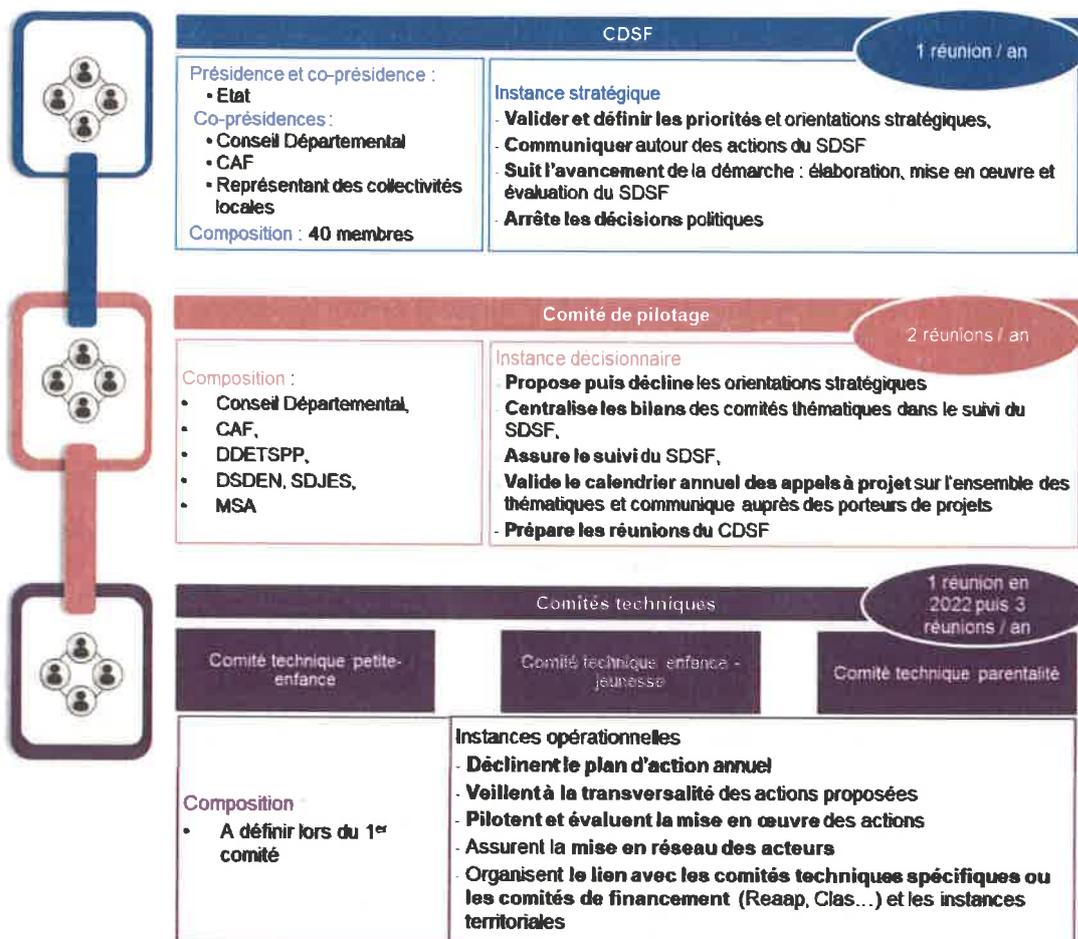
**Membres** : 37 membres définis dans la fiche CDSF ci-après.

Les travaux du CDSF sont piloté par un **secrétaire général** issu de la Caf sans prise au vote.

Les modalités de réunion prévues par la loi ASAP :

- Le comité se réunit **au moins une fois par an en séance plénière** sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou à celle d'un tiers de ses membres.
- Le comité départemental des services aux familles **élabore son règlement intérieur**, adopté en séance plénière à la majorité simple.

## Les instances de pilotage



## Comité départemental des services aux familles

Présidence Vice-présidence	Etat	Préfet
	CAF	Président
	Conseil Départemental	Président
	Représentant des collectivités territoriales	Maire ou Président
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions définies dans le cadre du schéma des services aux familles.</li> <li>▪ Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles.</li> </ul>	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 maires ou présidents d'EPCI, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de + de 10 000 habitants</li> <li>▪ 4 représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la PMI et le directeur de la Mdph ou leurs représentants</li> <li>▪ 4 représentants des services déconcentrés de l'Etat désignés par le préfet</li> <li>▪ 4 représentants des services de la CAF ou de la MSA, conjointement désignés par leurs directeurs</li> <li>▪ 5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'Eaje ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, du secteur privé non-lucratif, du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels</li> <li>▪ 3 représentants des familles : le président de l'UDAF ou son représentant ainsi que deux parents d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'UDAF</li> <li>▪ 5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, sur proposition des organisations professionnelles représentatives sur le plan syndical</li> <li>▪ 2 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.</li> <li>▪ 1 représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie territoriales, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture</li> <li>▪ 1 représentant des employeurs publics du département, désigné par le préfet sur avis du secrétaire général aux affaires régionales</li> <li>▪ 1 représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations socioprofessionnelles représentatives des particuliers employeurs</li> <li>▪ 1 représentant des services du conseil régional, désigné par le président du conseil régional</li> </ul>	
Fréquence des réunions	1 à 2 réunions par an	
Secrétariat	CAF	

## Comité de pilotage

<b>Pilotage</b>	Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Mutuelle Sociale Agricole	
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il mène les travaux préparatoires aux réunions et aux décisions du Comité départemental des services aux familles.</li> <li>▪ Il est chargé de planifier et de suivre le programme de travail annuel et de favoriser la coordination des acteurs.</li> <li>▪ Il consolide les différents bilans des comités techniques.</li> <li>▪ Il veille à un financement concerté et cohérent des actions, chaque financeur restant <b>maitre de l'attribution de ses crédits</b>.</li> <li>▪ Il contribue à la simplification et à la clarification des procédures de financement (<b>appels à projets, critères d'éligibilité communs, outils d'évaluation des actions, etc.</b>).</li> <li>▪ Il traite les questions transmises par les comités techniques.</li> </ul>	
<b>Membres</b>	Etat DSDEN Conseil Départemental CAF MSA UAM58 Pilotes des comités techniques	
<b>Fréquence des réunions</b>	2 réunions par an.	
<b>Secrétariat</b>	CAF	

## Comité technique petite-enfance

<b>Pilotage</b>		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel.</li> <li>▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière d'accueil du jeune enfant.</li> <li>▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques petite enfance, y compris la scolarisation des 2 ans et les transmet au comité directeur.</li> <li>▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles, et le cas échéant des professionnels.</li> <li>▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant.</li> <li>▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine petite enfance.</li> </ul> <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i></p>	
<b>Membres</b>		
<b>Contributeurs occasionnels</b>	<p>Udaf, collectivités territoriales, gestionnaires de structures petite enfance, chargés de coopération dans le domaine petite enfance, associations représentant les professionnels de la petite enfance, Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM), Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje), Fédération des particuliers employeurs (Fepem), porteurs de projet potentiels, organismes paritaires collecteurs agréés, organismes de formation...</p>	
<b>Fréquence des réunions</b>	3 réunions par an.	
<b>Secrétariat</b>	CAF / Conseil Départemental.	

En complément du comité technique petite-enfance, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : commission crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), comité du pôle ressources...

## Comité technique enfance-jeunesse

<b>Pilotage</b>		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel.</li> <li>▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière de politique enfance.</li> <li>▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques enfance et les transmet au comité directeur.</li> <li>▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles, et le cas échéant des professionnels.</li> <li>▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur des enfants.</li> <li>▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine de la politique enfance.</li> </ul> <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i></p>	
<b>Membres</b>		
<b>Contributeurs occasionnels</b>	Collectivités territoriales, gestionnaires de structures Enfance, chargés de coopération dans le domaine Enfance, agents de l'Education nationale, associations représentant les professionnels de l'Enfance, porteurs de projet potentiels, Fédérations d'éducation populaire...	
<b>Fréquence des réunions</b>	3 réunions par an.	
<b>Secrétariat</b>	CAF /DSDEN	

*En complément du comité technique enfance-jeunesse, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : promeneurs du Net...*

## Comité technique parentalité

<b>Pilotage</b>		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel.</li> <li>▪ Il assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositifs et actions de soutien à la parentalité : actions Réaap, Laep, Clas, Médiation familiale, Espace rencontre...</li> <li>▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département en matière de soutien à la parentalité.</li> <li>▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques de soutien à la parentalité et les transmet au comité directeur.</li> <li>▪ Il prépare les appels à projet des différents dispositifs (Reaap, Clas, médiation familiale)</li> <li>▪ Il examine les projets, en veillant à leur viabilité financière, et propose une labellisation des actions des différents dispositifs.</li> <li>▪ Il contribue, sur les territoires, à la promotion des actions de soutien à la parentalité</li> <li>▪ Il organise l'expression des besoins et de la satisfaction des familles et le cas échéant des porteurs de projet.</li> </ul> <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents.</i></p>	
<b>Membres</b>		
<b>Contributeurs occasionnels</b>	Services de l'Etat (déléguée au Préfet, DDETSPP...), acteurs du réseau Réaap, Udaf, collectivités territoriales, chargés de coopération dans le domaine du soutien à la parentalité, partenaires relais, porteurs de projets parentalité, associations d'aide à domicile, référents familles des centres sociaux, Fédérations d'éducation populaire, associations du secteur du handicap ...	
<b>Fréquence des réunions</b>	3 réunions par an.	
<b>Secrétariat</b>	CAF /Conseil Départemental	

*En complément du comité technique parentalité, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : médiation familiale, Clas... Par ailleurs sur les territoires, des réseaux locaux d'acteurs (parents, professionnels, associations) préexistants au schéma départemental des services ou postérieurs, participent à la coordination et la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale.*

## SUIVI ET L'EVALUATION DU SCHEMA

L'un des principaux points-clés de la réussite du schéma réside dans la capacité de suivi et d'animation dans sa phase de mise en œuvre. La définition d'un système de suivi de l'avancement des travaux, et l'animation des comités **basée** notamment sur le partage des éléments-clés de la mise en œuvre et l'identification d'actions correctrices permettant de centraliser :

- Des **indicateurs de mise en œuvre** des actions (niveau de réalisation)
- Des **indicateurs d'impact** des actions (résultats des actions au regard des effets attendus)
- Des **éléments d'analyse** portant sur la mise en œuvre de l'action et son bilan (avancées, éventuels facteurs de blocage, etc.)

Pour alimenter ce suivi, un échange sera organisé par les copilotes de domaines, à minima chaque semestre de la période avec les pilotes des actions, en vue de préparer les différentes.

## MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

### Il comporte 6 Annexes :

Annexe 1 : Le plan d'actions associé au SDSF.

Annexe 2 : Le tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF.

Annexe 3 : Les priorités d'actions par territoires

Annexe 4 : L'analyse de l'enquête

Annexe 5 : Groupes de partages partenariaux

Annexe 6 : Le glossaire

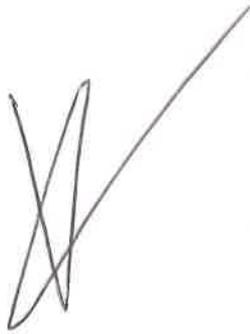
## ADOPTION ET SIGNATAIRES

Le schéma départemental des services aux familles de la Nièvre a été adopté le 29 juin 2022 par le comité départemental des services aux familles

Fait à Nevers, le

en 4 exemplaires

Le préfet de la Nièvre,



Monsieur Daniel BARNIER

Pour le Président du Conseil Département de  
la Nièvre,  
Vice-présidente en charge de l'enfance



Madame Michèle DARDANT

Pour le Président de l'union amicale des  
maires et des présidents de communautés  
de la Nièvre,  
Maire de Pougues-les-Eaux



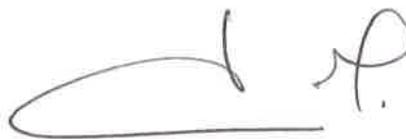
Madame Sylvie ANNE-CANTREL

La Présidente de la Caisse d'allocations  
familiales de la Nièvre,



Madame Anne-Marie JOUVET

La Directrice de la Caisse d'allocations  
familiales de la Nièvre,



Madame Sylvie LABORIE

# ANNEXES

## 1. Plan d'actions associé au SDSF

Orientations stratégiques	Actions	Fiches actions
1. Améliorer l'accessibilité à des offres diversifiées et adaptées	1.1. Optimiser les offres existantes et développer de nouvelles offres pour répondre aux limites de mobilité du public et aux besoins spécifiques des familles	1.1.1. Améliorer le maillage territorial des offres existantes
		1.1.2. Favoriser la diversification de l'offre sur les territoires (Notamment mixe accueil individuel/collectif)
		1.1.3. Accompagner le développement de nouvelles offres
	1.2. Accompagner les offres existantes et développer de nouveaux dispositifs pour répondre aux besoins des jeunes	1.2.1. Améliorer le maillage territorial des offres existantes en matière d'accueil des jeunes
		1.2.2. Favoriser l'accès aux informations et aux droits des jeunes adultes
		1.2.3. Faciliter la continuité de parcours par des échanges réguliers entre les acteurs
	1.3. Adapter la communication aux différents publics et attentes	1.3.1. Analyser les profils des usagers (familles, jeunes...) et établir un plan de communication sur les dispositifs existants du territoire
		1.3.2. S'appuyer sur le déploiement de démarches locales (CTG, Analyse des besoins sociaux, PEDT, Projets sociaux de territoire...) pour favoriser les échanges entre acteurs de terrains et adapter la communication pour garantir l'accès aux droits.
	2. Animer, outiller les acteurs du territoire pour garantir un meilleur accès du public concerné aux services	2.1. Former les professionnels et diffuser une communication sur les différents dispositifs <b>qu'offre le territoire auprès des partenaires</b>
2.2.1. Développer des campagnes régulières de communication sur les secteurs de l'aide à domicile, l'animation, Eaje, assistantes maternelles		
2.2. Accompagner les professionnels pour <b>développer l'attractivité de métiers</b> et assurer la pérennité des postes		2.2.2. Développer des temps d'échanges de pratiques entre professionnels et organiser des passerelles entre métiers
		2.3.1. Consolider les réseaux départementaux et ajouter la dimension handicap
2.3. Accompagner les réseaux existants et favoriser la création de réseaux de professionnels		

## **Axe 1 : Améliorer l'accessibilité à des offres diversifiées et adaptées**

**Objectif 1 : Optimiser les offres existantes et développer de nouvelles offres pour répondre aux limites de mobilité du public et aux besoins spécifiques des familles**

### **Action 1.1.1 : Améliorer le maillage territorial des offres existantes**

#### **Éléments de contexte**

- Des évolutions démographiques à la baisse mais marquées par des différences de tendances entre les territoires.
- **Des besoins et des profils d'habitants qui évoluent différemment** selon les territoires.
- Un enjeu notamment pour les familles monoparentales en augmentation sur le département.
- **Une part importante d'enfants en situation de handicap (22,3‰ contre 15,5‰ au niveau national).**
- Un taux de couverture des besoins en accueil du jeune enfant variant de 49% à près de 80% selon les territoires
- **Des hétérogénéités de services selon les territoires tant sur la présence d'Eaje ou d'assistantes maternelles que de dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, Reaap, aide à domicile ou médiation familiale par exemple).**
- Un enjeu fort de mobilité pour les familles et les jeunes notamment pour accéder aux services existants.
- Une tension sur les métiers de service à la personne (en Eaje, accueil individuel, Alsh, aide aux personnes...)
- **Des besoins émergents de familles autour des questions liées à l'éducation, la scolarité de leurs enfants et particulièrement un besoin d'accompagnement pour les 12 / 17 ans (enquête famille)**
- Un enjeu de communication auprès des familles sur les offres existantes.

#### **Objectifs**

- **Faciliter l'accessibilité des familles aux offres des services parentalité au plus près de leur lieu d'habitation ou en renforçant l'offre de transport et lutter contre leur isolement**
- Renforcer la participation des familles aux actions ou services parentalité

#### **Descriptif de l'action (Au vue de la densité de la fiche –action, un séquençage est à prévoir en fonction des priorités définies)**

- Affiner les besoins des familles en terme parentalité notamment les plus vulnérables (monoparentales, en situation précaire, de ruptures familiales, parents d'enfant en situation de handicap, parents d'adolescents etc.) afin d'adapter l'offre des services concernés -> en s'appuyant sur les diagnostics acf des centres sociaux, les diagnostics CTG, et le futur PRH départemental
- Faciliter la délocalisation des services parentalité sur des territoires peu ou pas couverts avec une offre diversifiée dont par exemple :
  - Permanences ou rendez-vous supplémentaires des services de médiation familiale sur le département (Cosne, Chatillon en Bazois...).
  - Encourager les services de médiation familiale à être pro-actifs dans la recherche de nouveaux locaux d'accueil conformes au cahier des charges de la médiation familiale + rôle facilitateur si nécessaire notamment de la CAF en termes de relais (auprès des centres sociaux ou des élus dans le cadre des CTG, etc.)
  - Favoriser le développement de la nouvelle offre médiation parent/adolescent
  - Soutenir les campagnes d'informations menées par les services de médiation familiale sur cette nouvelle offre de service auprès des partenaires locaux (institutions, associations, etc.), préconisation du comité de financeurs à se rapprocher des différents acteurs de la jeunesse (Bij, réseau des animateurs jeunesse, Maison des Ados, Promeneurs du Net, écoles de la 2ème chance, etc.)
  - **Augmenter et diversifier les interventions de l'aide à domicile auprès des familles**  
: Assurer le suivi auprès du service concerné par rapport aux perspectives déjà identifiées (par exemple, adaptation des emplois du temps des intervenant(e)s à domicile, notamment

les samedis, pour mieux répondre aux besoins des familles/ mutualisation de moyens humains à travers le rapprochement des équipes d'Aide et Accompagnement à Domicile et des équipes de garde d'enfants en horaires atypiques en vue d'une augmentation potentielle du nombre de professionnels ou d'une meilleure stabilité des effectifs)

Valorisation des métiers par des campagnes pour faciliter les recrutements (voir fiche 2.2.1)

Accompagner le service concerné dans la mise en place d'un plan de communication permettant la diffusion des différentes offres ( voir fiche 1.3.1)

- Mise en œuvre de la nouvelle offre d'aide au répit pour les parents confrontés au handicap de leur enfant ou des familles monoparentales en démarche d'insertion.
- En fonction des besoins des parents et des réalités locales, élargissement de l'accès des familles aux Laep : déploiement sur les Epci avec des démarches renforcées de communication et d'accompagnement auprès des acteurs de terrain, y compris des élus (pour une meilleure compréhension et appropriation du dispositif voir aussi fiche action 1.3.1) ->
  - un repérage des besoins sur indicateurs est en cours : CC Les Bertranges (La Charité-sur-Loire - Guérigny), Haut Nivernais Val d'Yonne (Clamecy)
  - des réflexions sur l'implantation d'un LAEP est en cours (Corbigny, Cosne-sur-Loire).
- S'assurer auprès des acteurs des territoires d'une accessibilité des actions et/ou services (prise en compte de la problématique de mobilité : solutions de co-voiturage dans des actions, possibilités de transport à la carte par les structures (centre social), actions possibles dans le cadre des CTG...).
- Soutien à des actions de proximité, des initiatives innovantes en termes de modalités de mise en œuvre (par exemple démultiplication des actions/ d'activités sur plusieurs communes), formules en distanciel ou mix distanciel/ présentiel (par exemple dans le prolongement des démarches initiées lors des périodes de crise sanitaire : actions REAAP, Visio lors des médiations familiales, etc.
  - Pour les situations où des difficultés de mobilité se posent (personnes âgées, milieu agricole, etc.), soutenir les modalités d'intervention spécifique de certains services (exemple : interventions à domicile pour les médiations familiales)
- Prioriser les thématiques autour des questions liées à l'éducation particulièrement pour les 12 / 17 ans, la scolarité des enfants, les enfants porteurs de handicap... dans les appels à projet portés le Reaap, les Clas...
- Sensibiliser les acteurs des territoires à l'importance de proposer des actions et services de soutien à la parentalité autour des questions liées à l'éducation particulièrement pour les 12 / 17 ans, la scolarité des enfants, les enfants porteurs de handicap...
- Renforcer la collaboration avec l'Education Nationale dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité, notamment pour envisager des actions spécifiques dans le cadre de la préoccupation des parents par rapport à la scolarité de leurs enfants.
  - Encourager à une plus grande participation des établissements (par exemple, à travers les actions CLAS sur le volet parentalité, le développement d'actions initiées ou articulées avec le REAAP autour de la thématique de la scolarité ou pour les relations parents-enseignants).

#### **Périmètre de l'action**

- Ensemble du département avec un accent mis sur les territoires peu ou pas couverts par des actions ou services parentalité, et les territoires où des indicateurs de vulnérabilité sociale sont identifiés (à voir plus en détails au sein du descriptif de l'action)

#### **Pilote(s)**

Caf – Cd -Msa - Education Nationale – Fédération des centres sociaux (à définir lors du 1<sup>er</sup> comité technique)

#### **Partenaires**

- Les services Médiation familiale, espace rencontre, aide à domicile, les Laep, les chargés de

coopération Epci, les acteurs du champ du handicap, les centres sociaux, la Fdcs, l'Education Nationale

**Moyens mobilisés**

- Les différents cofinancements institutionnels des dispositifs parentalité, avec idéalement l'inscription des développements d'actions ou de services dans les Ctg  
Possibilité de subventions CAF à l'investissement pour l'acquisition d'un mini-bus par les structures de proximité

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Pourcentage de la population couverte par l'ensemble des offres et services de soutien à la parentalité (AAD, médiation, LAEP, ...)						
Nombre de médiations parents-adolescents mises en œuvre .						
Evolution du nombre de familles ayant bénéficié d'une offre d'aide à domicile.						
Nombre de familles ayant bénéficié de l'offre d'aide au répit						

## Action 1.1.2 : Favoriser la diversification de l'offre sur les territoires

### Eléments de contexte

- Des évolutions démographiques à la baisse mais marquées par des différences de tendances entre les territoires.
- Des besoins et des profils d'habitants qui évoluent différemment selon les territoires.
- Un enjeu notamment pour les familles monoparentales en augmentation sur le département.
- **Une part importante d'enfants en situation de handicap** (22,3‰ contre 15,5‰ au niveau national).
- Des hétérogénéités de services selon les territoires tant sur la présence d'Eaje ou d'assistantes maternelles que de dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, Reaap, aide à domicile ou médiation familiale par exemple).
- Un enjeu fort de mobilité pour les familles et les jeunes notamment pour accéder aux services existants.
- Une tension sur les métiers de service à la personne (en Eaje, accueil individuel, Alsh, aide aux personnes...)
- Un enjeu de communication auprès des familles sur les offres existantes.
- **Une question d'accessibilité financière** à certains services (notamment en Alsh, ou accueil du jeune enfant notamment) avec un récent développement des MC PAje et un enjeu concernant le **renouvellement des assistants maternels** (parfois seule solution d'accueil de la petite-enfance proposée aux familles)
- **Des attentes différentes des familles**, notamment les familles qui s'installent depuis peu dans la Nièvre.
- **Des attentes de diversification et d'adaptation des offres** notamment à destination des collégiens et lycéens

### Objectifs

- Garantir une offre plus homogène pour tous les habitants quelle que soit leur domiciliation : pouvoir choisir entre accueil individuel ou accueil collectif pour les jeunes enfants, disposer d'accueils de loisirs pour les enfants et d'activités ados pour les jeunes, pouvoir accéder à des dispositifs parentalité.

### Descriptif de l'action

#### En matière d'accueil du jeune enfant : (Notamment mixte accueil individuel/collectif)

- > Accompagner les relais petite enfance (Rpe) dans leur mission de guichet unique pour mieux cerner les besoins et souhaits des habitants en termes de modes de garde
- > **Inscrire la promotion du métier d'assistant maternel dans chaque projet de Rpe**
- > Sur les territoires sous-dotés, communiquer sur les accompagnements Caf pour la création de structures collectives et de MAM (Maisons d'assistants maternels), notamment auprès des collectivités
- > **Etendre l'expérimentation horaires atypiques** (cf. 1.1.3)
- > Favoriser les réponses à des besoins spécifiques en développant les crèches labellisées AVIP – à vocation d'insertion professionnelle (cf. 1.1.3)

#### En matière d'accueil des jeunes :

- > communiquer sur les dispositifs de financement des accueils ados (notamment prestation de service « Jeunes ») auprès des gestionnaires et des collectivités
- > renforcer les moyens financiers nécessaires pour faciliter la formation des jeunes animateurs sur le département

#### En matière de soutien à la fonction parentale :

- > développer les dispositifs itinérants (cf. 1.1.3)
- > développer les paniers de service sur chaque territoire (Laep – Lieux d'accueil enfants-parents) et les espaces rencontre pour accompagner les situations de séparation à proximité des lieux de vie (cf. 1.1.1)

### Périmètre de l'action

L'ensemble du département

<b>Pilote(s)</b> Caf - Msa - Sdjes – Pmi ( à définir lors du 1 <sup>er</sup> comité technique)
<b>Partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PMI : co-accompagnement des Rpe dans la définition et la mise en œuvre de leur projet, co-accompagnement des porteurs de projets pour la création de nouvelles structures (crèches, MAM...)</li> </ul>
<b>Moyens mobilisés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels à projets et financements de prestations sur les accueils jeunes.</li> <li>• <b>Accompagnements humains et financiers sur le domaine du développement d'offre d'accueil petite-enfance</b></li> <li>• <b>Les différents cofinancements institutionnels des dispositifs parentalité, avec idéalement l'inscription des développements d'actions ou de services dans les Ctg</b> Possibilité de subventions CAF à l'investissement pour l'acquisition d'un mini-bus par les structures de proximité</li> </ul>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Réduire les écarts des taux de couverture globaux au niveau infra-départemental et leurs répartitions entre offres collectives et individuelles						
Niveau de <b>satisfaction des familles sur l'offre d'accueil proposé</b>						
Pourcentage de la population couverte par <b>l'ensemble des offres et services de soutien à la parentalité (AAD, médiation, LAEP, ...)</b>						
Nombre de dispositifs jeune créés						

### Action 1.1.3 : Accompagner le développement de nouvelles offres

<b>Eléments de contexte</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un maillage territorial important par les centres sociaux pouvant favoriser l'accompagnement de projets locaux</li><li>• Une évolution du profil des familles nivernaises présentant des attentes différentes</li><li>• Un besoin de trouver de nouvelles solutions aux difficultés de mobilité et aux évolutions des modes de vie (télétravail, nouvelles formes de consommation, déplacements quotidiens...)</li><li>• Besoin d'accompagner les démarches d'insertion avec des projets innovants notamment auprès des jeunes</li><li>• Une jeunesse plus touchées par la précarité.</li><li>• Des solutions locales à développer selon les spécificités et ressources disponibles.</li><li>• Certains dispositifs existant ne touchent pas suffisamment leur public, nécessitant une évolution et/ou une communication nouvelle.</li></ul>
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le maillage territorial de l'offre de services aux familles en fonction des besoins spécifiques des territoires.</li><li>• Faire de la solution d'accueil petite-enfance un levier d'insertion sociale et professionnelle.</li><li>• Établir des zones prioritaires pour expérimenter des actions concertées et des offres nouvelles répondants aux besoins des familles</li></ul>
<b>Descriptif de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir la création d'un parcours coordonné des familles visant à lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle à travers la promotion des crèches Avip.</li><li>• Pérenniser le dispositif des crèches Avip sur la ville de Nevers et établir des zones prioritaires de déploiement pour essaimer le dispositif Avip sur le département.</li><li>• Encourager le décroisement des interventions entre les acteurs de l'insertion et de la Petite-Enfance pour une meilleure interconnaissance des services et un renforcement des partenariats</li><li>• Envisager de renforcer les moyens financiers nécessaires au déploiement des crèches Avip</li><li>• Diagnostiquer les besoins en mode de garde en horaires atypiques en évaluant les besoins par bassins d'emploi (secteur hospitalier, horaires de nuit, ...)</li><li>• Inciter les porteurs de projets à faire des réponses innovantes sur ces créneaux à travers l'expérimentation sur des territoires ciblés</li><li>• Poursuivre le maillage territorial des RPE et encourager l'itinérance de leurs actions</li><li>• Encourager la réitération et la délocalisation des actions en plusieurs endroits du territoire (actions « hors les murs » des CS en directions des jeunes, ...).</li></ul>
<b>Périmètre de l'action</b> L'ensemble du département
<b>Pilote(s)</b> Caf - Msa - Pmi ( à définir lors du 1 <sup>er</sup> comité technique)
<b>Partenaires</b> MSA, Atome (MFB58), BébédOM, Pôle Emploi, PMI (CD58)
<b>Moyens mobilisés</b> Les moyens humains et financiers accompagnant les projets Avip, RPE et centres sociaux Appels à projets dédiés

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Nombre de familles accompagnées dans le cadre des crèches Avip.						
Pourcentage de la population couverte par une offre Avip						
Nombre de familles utilisatrice d'un élargissement horaire (avant 8h et après 19h)						

## Objectif 2 : Accompagner les offres existantes et développer de nouveaux dispositifs pour répondre aux besoins des jeunes

### Action 1.2.1 : Améliorer le maillage territorial des offres existantes en matière d'accueil des jeunes

#### Éléments de contexte

- Un maillage territorial important par les centres sociaux pouvant favoriser l'accompagnement de projets locaux
- Une baisse du nombre de jeunes (toutes tranches d'âge confondues) sur la période passée
- Des jeunes plus touchés par la précarité
- Une part de NEET plus importante
- Une part moindre de jeunes scolarisés après 18 ans (par manque de structures d'enseignement supérieur) qui nécessite à la fois un accompagnement pour préparer les jeunes au départ et une stratégie pour les attirer à la fin de leur parcours d'enseignement.
- Des évolutions démographiques à la baisse mais marquées par des différences de tendances entre les territoires.
- Des besoins et des profils de jeunes qui évoluent différemment selon les territoires.
- Un constat d'enjeu de communication à destination des jeunes.
- Un enjeu fort de mobilité pour accéder aux services de la part de certaines familles et jeunes
- De nombreuses aides ou services disponibles à destination des jeunes mais qui sont parfois méconnus et touchent peu leur public
- Un manque de propositions à destination des adolescents. Des attentes de diversification et d'adaptation des offres notamment à destination des collégiens et lycéens
- Une tension sur les métiers de l'animation
- Une bonne performance scolaire des élèves au sein de l'École rurale, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain. Les écarts observés s'expliquent notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois qui rendent plus difficiles l'accès à l'information sur l'orientation. Cela tend à décourager les ambitions scolaires et professionnelles des élèves ruraux.

#### Objectifs

- Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

#### Descriptif de l'action

- Renforcer l'accompagnement professionnel des enseignants : mise en place d'actions de formation, de commissions de travail inter-degré, harmonisation des outils pédagogiques de la maternelle au lycée...
- Garantir aux élèves un pouvoir d'agir sur leur avenir et renforcer l'attractivité de l'École : préparation de l'orientation post-bac et l'avenir professionnel des élèves, ouverture culturelle, développement du dispositif « école éloignées en réseau »...
- Renforcer la coopération entre l'École du Socle et les acteurs locaux : expliciter la culture scolaire, expliciter la parentalité
- Développer à terme sur d'autres territoires le dispositif

#### Périmètre de l'action

- Les territoires de La Machine et de Corbigny

#### Pilote(s)

- L'Éducation nationale (IEN de circonscription, principal du collège et directeurs d'école)
- Le centre social
- Les collectivités territoriales

<p><b>Partenaires</b> Caf, DDETSPP, parents d'élèves élus, associations culturelles, associations sportives, tissu professionnel, école de musique, bibliothèque, musée de la mine...</p>
<p><b>Moyens mobilisés</b> Principalement humain</p>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Nombre de territoire généralisant le programme « Territoires éducatifs ruraux »						
Evolution du taux de réussite aux examens des jeunes sur ces territoires						
Nombre d'actions portées avec les acteurs locaux (CS, associations etc.)						

## Action 1.2.2 : Favoriser l'accès aux informations et aux droits des jeunes adultes

### Éléments de contexte

- Une baisse du nombre de jeunes (toutes tranches d'âge confondues) sur la période passée
- Des jeunes plus touchés par la précarité
- Une part de NEET plus importante
- Une part moindre de jeunes scolarisés après 18 ans (par manque de structures d'enseignement supérieur) qui nécessite à la fois un accompagnement pour préparer les jeunes au départ et une stratégie pour les attirer à la fin de leur parcours d'enseignement.
- Des évolutions démographiques à la baisse mais marquées par des différences de tendances entre les territoires. Des développements différents des besoins et des profils d'habitants selon les territoires.
- Un constat d'enjeu de communication à destination des jeunes.
- Un enjeu fort de mobilité pour les familles et les jeunes pour accéder aux services
- De nombreuses aides ou services disponibles à destination des jeunes mais qui sont parfois méconnus et touchent peu leur public
- Un besoin important et amplifié par la crise sanitaire autour des questions d'accès aux droits et aux soins des jeunes. Un besoin d'actions sur la prévention et l'accès aux informations, notamment sur harcèlement, les écrans, les soins, les droits lors du passage en études supérieures (AL) ou les aides locales disponibles parfois peu sollicitées.
- Un maillage territorial important par les centres sociaux pouvant favoriser l'accompagnement de projets locaux

### Objectifs

- Favoriser l'accompagnement ou information de proximité et l'action en réseau dans une démarche globale et partagée.
- Optimiser les orientations et fluidifier les parcours usagers.
- Mieux faire connaître les offres d'insertion professionnelle existant sur le territoire aux acteurs du terrain et aux jeunes eux-mêmes
- Faciliter et accompagner l'accès aux services adaptés aux jeunes.
- Développer l'offre en mobilisant l'ensemble des acteurs et faciliter la mise en réseau
- Mieux repérer les jeunes ayant besoin d'un accompagnement
- Améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement en ciblant les besoins et profils des jeunes
- Faciliter l'accès aux droits et l'autonomie dans les démarches

### Descriptif de l'action

- Faciliter la coordination des acteurs et des dispositifs du territoire dans une démarche d'aller-vers
  - Communiquer auprès des publics et des professionnels sur une MAJ de la cartographie de l'offre du territoire (ex: LesBonsClics)
  - Assurer la communication et la coordination des actions métiers portées par les acteurs du territoire afin de mieux répartir les événements dans l'année et éviter les doublons, en particulier concernant les forums des métiers/étudiants.
  - Développer des services itinérants afin d'améliorer l'accès des jeunes aux services du territoire (ex. une Cité des métiers itinérante).
- Travailler sur le « aller-vers »
  - Favoriser le développement des permanences grâce à un tissu partenarial (avec des médiathèques, associations de proximité, les FPN) permettant de mailler le territoire plus largement tout en identifiant les structures
  - Développer des actions ludiques pour renforcer l'attractivité des ateliers
  - Poursuivre le travail avec les Missions Locales et les conseillers numériques sur le public cible des jeunes
- Acculturer les jeunes aux usages du monde professionnel en favorisant l'accès aux droits, aux outils informatiques et au parrainage
  - Faciliter l'acquisition d'équipements informatiques et développer des modules de formation aux outils numériques afin d'acculturer les jeunes aux démarches administratives et aux usages du monde professionnel (ex. rédaction d'emails).

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les actions de parrainage avec les acteurs économiques du territoire afin de faciliter la compréhension des jeunes des exigences et du fonctionnement du monde professionnel (conseil et réseau professionnel du parrain).</li> <li>• Améliorer l'orientation des jeunes en renforçant leur connaissance des métiers et en développant une offre adaptée à leurs besoins <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la connaissance des jeunes vis-à-vis des cursus et des métiers en développant des interventions dans les établissements scolaires (collèges et lycées) et en organisant des forums spécialisés par secteur d'activité, notamment sur les secteurs en tension.</li> </ul> </li> <li>• Renforcer les démarches de sensibilisation et de prévention notamment aux troubles psychiques et aux addictions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des actions de prévention concernant la santé mentale et les addictions notamment dans les lycées</li> <li>• Former et informer les professionnels du droit commun à la connaissance des spécificités du public atteint de troubles psychiques en capitalisant sur les travaux des conseils locaux de santé mentale</li> <li>• Promouvoir la formation de l'ARS qui porte sur les premiers recours à la santé mentale.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Périmètre de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du département</li> </ul>
<b>Pilote(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caf, Msa, Cd, Cnam, Région, Sdjes</li> </ul>
<b>Partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale, collectivités, Centres sociaux, Associations</li> </ul>
<b>Moyens mobilisés</b> Appels à projets Droit commun

Indicateurs d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de jeunes touchés par les actions dédiées						
Mise à jour fréquente de la cartographie des ressources						
Création de campagnes de communication dédiées selon les priorités définies par le comité technique						
Evolution des taux de précarités des jeunes (NEET, chômeurs etc.)						

### Action 1.2.3 : Faciliter la continuité de parcours par des échanges réguliers entre les acteurs

<p><b>Eléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un besoin de développer l'articulation entre les acteurs sur les territoires</li><li>• Des dynamiques entre acteurs très différentes selon les territoires reposant souvent sur des réseaux interpersonnels plus que sur des partenariats formalisés.</li><li>• Un maillage territorial important par les CSC pouvant favoriser les rencontres entre partenaires.</li><li>• Un besoin d'animation des acteurs pour favoriser la complémentarité des actions, l'orientation et l'information.</li><li>• Un contexte de déploiement des démarches de développement social local au travers de projets sociaux de territoires, les PEDT et CTG ou les ABS</li><li>• Une attente de passerelles tant pour les enfants/jeunes que leurs parents notamment lors de changement de cycle scolaires (CM2 vers collège par exemple)</li><li>• Un impact du Covid sur les initiatives locales notamment les passerelles entre Eaje et écoles maternelles</li><li>• La mise en place d'une cité éducative sur le périmètre des quatre QPV de Nevers permettant d'organiser la galaxie des acteurs autour de l'école (enseignants, parents, animateurs ou médiateurs municipaux, travailleurs sociaux, professionnels des PMI, référents de parcours ou de soutien scolaires, éducateurs sportifs, bibliothécaires, Atsem, etc.) et contribuer à la continuité éducative, dès la petite enfance.</li></ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un écosystème de coopération incluant une démarche d'accompagnement des acteurs. La création d'un réseau social cité éducative aura vocation à échanger de l'information entre les acteurs. Cette coopération sera renforcée par l'organisation de formations entre acteurs et permettra de trouver de nouvelles ressources.</li></ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <p>Trois champs clés sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire (climat scolaire, carte scolaire et renouvellement urbain, structuration des réseaux, innovation pédagogique, formation et fidélisation des équipes, orientation, soutien scolaire...),</li><li>• Assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire (ouverture de places de crèche et convergence du travail social dès la petite enfance, offre éducative personnalisée de sport, culture ou loisir, persévérance scolaire et raccrochage...)</li><li>• Ouvrir le champ des possibles en impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, etc. En somme, élargir les horizons pour que les enfants puissent se projeter en dehors de leur quartier et dans des métiers plus ouverts que ceux qu'ils connaissent par leurs parents et leur milieu.</li></ul> <p>Elle s'appuie sur de multiples actions et dispositifs du contrat de ville et de l'Éducation nationale (CLAS, PRE, vacances apprenantes, contrat territoire lecture, espace parents, prévention du décrochage scolaire, ouverture culturelle, cité de l'emploi...)</p>
<p><b>Périmètre de l'action</b></p> <p>L'ensemble des QPV de la ville de Nevers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• QPV Le Banlay</li><li>• QPV les Bords de Loire</li><li>• QPV Les Courlis</li><li>• QPV Grande pâture – Les Montôt</li></ul> <p>Soit environ 2895 jeunes de 0 à 25 ans sur le périmètre proposé (35, % de population du périmètre)</p>
<p><b>Pilote(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les pilotes de la cité éducative sont :</li></ul>

- Ville de Nevers (directeur du service enfance et éducation)
- Préfecture (délégué du préfet à la politique de la Ville et DIPIM)
- Éducation nationale (principal du collège Adam Billaut, IEN de circonscription pour le 1er degré chargée de la mission REP)

**Partenaires**

- Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental de la Nièvre, l'agglomération de Nevers, la DDTEsPP, la CAF de la Nièvre, le CCAS de la Ville de Nevers, les centres sociaux, la mission locale, l'école de la deuxième chance...

**Moyens mobilisés**

- Le financement du plan d'actions est réparti entre les différents partenaires impliqués dans la cité éducative. La budgétisation, formalisée par la Ville de Nevers, a été construite conjointement par la Ville de Nevers, l'Éducation nationale et la préfecture.

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Nombre de jeunes suivis dans le cadre de la cité éducative						
Evaluation annuelle de la cité éducative						
Partenariats développés dans ce cadre – Evaluation des actions mises en œuvre notamment les actions de passerelles						

### Objectif 3 : Adapter la communication aux différents publics et attentes

Action 1.3.1 : Analyser les profils des usagers et établir un plan de communication sur les dispositifs existants du territoire

<p><b>Eléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un non-recours aux services et aux aides notamment pour les jeunes ou les actions de soutien à la parentalité.</li> <li>• Une volonté de co-construction avec les publics pour répondre de manière adaptée à leurs attentes.</li> <li>• Des territoires très hétérogènes, aux profils et attentes différentes</li> <li>• Des modes de vie changeant et un impact important de la crise sanitaire sur les modes de vie.</li> <li>• Des centres sociaux pouvant relayer et porter une communication de proximité et accompagner les projets locaux.</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux familles et professionnels une information complète, centralisée, accessible et de proximité</li> <li>• Poursuivre l'accompagnement et l'accessibilité aux dispositifs existants en concourant à leur bonne articulation</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et mettre à jour dans son ensemble le panel de services existant et les modalités inhérentes à leur mobilisation</li> <li>• Accroître le niveau de connaissance des dispositifs existants auprès des collectivités et des professionnels (afin qu'ils puissent en être le relais auprès des familles).</li> <li>• S'appuyer sur des relais physiques et de proximité pour informer et orienter les familles et acteurs du territoire</li> <li>• Encourager les actions de participation en faisant en sorte que les parents se fassent le relais des actions proposées, en relayant l'information diffusée (Facebook, vidéos, affichage...) et en communiquant sur leur expérience de « parent-usager »</li> <li>• Poursuivre la communication autour du site Monenfant.fr</li> <li>• Centraliser les supports existants (vidéos, infographies, etc )</li> <li>• Créer un guide multi partenarial par secteur à destination des professionnels/familles.</li> </ul>
<p><b>Périmètre de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du département</li> </ul>
<p><b>Pilote(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir lors des 1<sup>er</sup> comités techniques</li> </ul>
<p><b>Partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les publics : Centres sociaux, Missions locales, associations, RPE, collectivités, établissements scolaires ou spécialisés...</li> </ul>
<p><b>Moyens mobilisés</b> A intégrer dans les différentes démarches et appels à projets thématiques. Les partenaires de proximité.</p>

Indicateurs d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Evaluation de la participation des familles et des						

jeunes aux offres proposées						
Enquête de satisfaction						
Evaluation par les professionnels des orientations et la qualité de l'information disponible pour les familles						

**Action 1.3.2 : S'appuyer sur le déploiement de démarches locales pour favoriser les échanges entre acteurs de terrains et adapter la communication pour garantir l'accès aux droits**

<p><b>Eléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dynamiques entre acteurs très différentes selon les territoires reposant souvent sur des réseaux interpersonnels plus que sur des partenariats formalisés.</li> <li>• Un contexte de déploiement des démarches de développement social local au travers de projets sociaux de territoires, les PEDT, CTG ou les ABS.</li> <li>• Un maillage territorial important par les CSC pouvant favoriser ces dynamiques partenariales locales et la création de projets sociaux de territoire.</li> <li>• <b>Un besoin d'animation des acteurs pour favoriser la complémentarité des actions, l'orientation et l'information.</b></li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer l'accompagnement / l'information / l'orientation des publics grâce à une meilleure interconnaissance des acteurs sur un territoire</b></li> <li>• Garantir la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs existants : projets de territoire, Pedt (Projets éducatifs de territoire).</li> <li>• <b>Mettre en œuvre la coordination territoriale</b></li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et accompagner le déploiement des chargés de coopération Ctg (Convention territoriale globale) au niveau des collectivités compétentes, qui structurent la coordination entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des axes sur chaque territoire Ctg</li> <li>• Inscrire dans les missions des chargés de coopération Ctg : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en réseau des acteurs locaux pour une meilleure interconnaissance</li> <li>• <b>L'articulation des différents travaux réalisés : diagnostic Ctg, projet de territoire, Pedt...</b></li> <li>• Éventuellement la création de nouveaux outils de communication sur les dispositifs existants, <b>d'une part à destination des professionnels et d'autre part à destination des familles</b></li> </ul> </li> <li>• Envisager des déclinaisons territorialisées des réseaux départementaux de professionnels (relais petite enfance, crèches, parentalité, animateurs jeunes...) <b>pour favoriser les coopérations, les projets mutualisés et complémentaires à l'échelle des territoires</b></li> <li>• Créer une journée professionnelle annuelle par secteur (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, AVS et accès aux droits)</li> <li>• <b>S'assurer que les acteurs de l'accès aux droits soient bien identifiés et impliqués dans les Ctg, et interroger l'accessibilité et la visibilité de ces services auprès des publics concernés ?</b></li> <li>• Accompagnement par la Caf des chargés de coopération : aide à la création des postes (technique et financier), formation, mise en réseau (cf. 2-3-1)</li> </ul>
<p><b>Périmètre de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du département</li> </ul>
<p><b>Pilote(s)</b> Caf, Collectivités, Cd</p>
<p><b>Partenaires</b> Collectivités, associations, éducation nationale, Sdjes</p>

**Moyens mobilisés**

Moyens humains et financiers dédiés aux déploiements des projets d'élaboration, de suivi et d'évaluation des démarches territoriales (Pedt, Ctg, QPV, Pst...)

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Pourcentage de la population couverte par une démarche territoriale						
Évaluation des projets -mise en œuvre et impact sur les publics et partenariats						
Enquêtes de satisfaction des usagers et publics						

## **Axe 2 : Animer, outiller les acteurs du territoire pour garantir un meilleur accès du public concerné aux services**

### **Objectif 1 : Former les professionnels et diffuser une communication sur les différents dispositifs qu'offre le territoire auprès des partenaires**

**Action 2.1.1 : Mettre en œuvre une « formation socle » (notamment sur le handicap et la parentalité) commune et régulière pour les professionnels de la petite-enfance, l'enfance, et la jeunesse**

<b>Eléments de contexte</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des dynamiques entre acteurs très différentes selon les territoires reposant souvent sur des réseaux interpersonnels plus que sur des partenariats formalisés.</li><li>• Un contexte de déploiement des démarches de développement social local au travers de projets sociaux de territoires, les PEDT et CTG ou les ABS.</li><li>• <b>Un besoin d'animation des acteurs pour favoriser la complémentarité des actions, l'orientation et l'information.</b></li><li>• <b>Une tension sur les métiers d'aide à la personne.</b> Des difficultés à recruter des professionnels qualifiés et les fidéliser.</li><li>• <b>Une part importante d'enfant en situation de handicap (22,3‰ contre 15,5‰ au niveau national).</b></li><li>• Un SDSF ayant notamment pour objectif de suivre et analyser les besoins en termes de formations des professionnels d'accueil du jeune enfant, de l'enfance, la jeunesse et du soutien à la parentalité.</li><li>• Un besoin de partager des connaissances, un langage commun et de mieux identifier les acteurs présents sur le territoire et leur périmètre d'action.</li></ul>
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la qualité des offres proposées aux familles.</li><li>• <b>Favoriser l'interconnaissance, la diffusion de connaissances communes et de bonnes pratiques</b> entre les professionnels de différents publics.</li><li>• Améliorer la qualification des professionnels</li></ul>
<b>Descriptif de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>S'appuyer sur les réseaux départementaux et locaux (notamment via les Pedt, CTG etc.)</b> pour recenser les besoins communs des professionnels.</li><li>• Organiser 1-2 fois par an des sessions de formations/informations sur les thématiques remontées et validées ouvertes aux professionnels de différents public (petit-enfance, jeunesse, adolescents etc.) en tenant compte des organisations et des travaux déjà pris en charge par les comités techniques et les réseaux départementaux.</li></ul>
<b>Périmètre de l'action</b> <p>L'ensemble des professionnels du département acteurs de champs de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.</p>
<b>Pilote(s)</b> <p>Les comités techniques et les réseaux thématiques départementaux en lien avec les acteurs locaux</p>
<b>Partenaires</b> <p>Les collectivités, les chargés de coopération CTG, les RPE, les institutions.</p>
<b>Moyens mobilisés</b> <p>Les comités techniques et les réseaux thématiques départementaux en lien avec les acteurs locaux, des experts thématiques.</p>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Planification des thématiques proposées en lien avec les réseaux départementaux et les comités techniques						
Nombre de participants aux sessions, maillage territorial et hétérogénéité professionnelle						
Enquêtes de satisfaction des participants						

## Objectif 2 : Accompagner les professionnels pour développer l'attractivité de métiers et assurer la pérennité des postes (échanges de pratiques, promotion des métiers)

Action 2.2.1 : Développer des campagnes régulières de communication sur les secteurs de l'aide à domicile, l'animation, Eaje, assistants maternels

### Eléments de contexte

- Une tension sur les métiers de services à la personne. Des difficultés à recruter des professionnels qualifiés et les fidéliser.
- Un contexte réglementaire qui évolue et intègre : les échanges de pratiques, les formations, renforce le rôle des RPE et redéfinit les projets pédagogiques des Eaje.
- Un SDSF ayant notamment pour objectif de suivre et analyser les besoins en termes de formations des professionnels d'accueil du jeune enfant, de l'enfance, la jeunesse et du soutien à la parentalité.
- Un vieillissement des assistants maternels.
- Un impact fort de la crise sanitaire sur ces métiers.

### Objectifs

- Donner une plus grande visibilité et une meilleure connaissance des professions/ Renforcer l'attractivité des métiers
- Favoriser la mise en place de formations délocalisées (à l'échelle locale) plus régulières
- Consolider les équipes et renforcer la formation pour assurer une meilleure qualité de service et améliorer la professionnalisation des filières

### Descriptif de l'action

- **Donner une plus grande visibilité et une meilleure connaissance des professions/ Renforcer l'attractivité des métiers**
  - Evaluer et suivre les besoins en matière de professionnels sur les métiers en tension
  - Développer des outils de promotion des métiers en s'appuyant sur les professionnels du département et en valorisant leur engagement dans les services concernés :
    - Interview de professionnels
    - Encourager les services concernés à développer des outils numériques (espace de travail collaboratif dédié à la filière concernée, animation des réseaux sociaux)
    - Action de type concours « je filme le métier qui me plaît »
  - Promouvoir le métier d'assistant maternel au travers des RPE en fonction de leurs missions et des opportunités territoriales (mise en œuvre de journées portes ouvertes des RPE, participation à des forums métiers...)
  - Être actif sur les secteurs de recrutement (forum, chambre des métiers, etc., marché de l'emploi)
  - Agir en termes d'orientation des jeunes à travers la sensibilisation et la découverte des métiers ; en s'appuyant sur :
    - Les structures implantées sur les territoires (mission locale, école de la 2ème chance, centre social, Fabrique de l'Emploi et des Territoires, Centre de bilan de compétences, cap emploi, foyer jeunes travailleurs, etc.)
    - Les établissements scolaires (forum d'orientation, accessibilité aux journées portes ouvertes des services, stages dans les structures)
  - Poursuivre les réunions d'information des candidats au métier d'assistant maternel réalisées par la PMI
  - Mettre en avant l'offre existante des MAM via le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) et les RPE
- **Favoriser la mise en place de formations délocalisées (à l'échelle locale) plus régulières**
  - Promouvoir les aides financières et dispositifs existants (logement, mobilité, etc.) afin de faciliter le suivi des formations
  - Être plus actif au sein des réseaux de formation afin d'identifier des axes de développement (formations à l'échelle locale, forme hybride (mix présentiel/distanciel, alternance)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer des stagiaires au sein du territoire nivernais ; notamment par le biais du volet « logement » : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un recensement des structures d'accueil (établissements scolaires, foyer jeunes travailleurs etc.)</li> <li>• Apporter une aide financière dans l'installation</li> <li>• Promouvoir l'action menée</li> </ul> </li> <li>• <b>Consolider les équipes et faciliter la formation continue pour assurer une meilleure qualité de service et améliorer la professionnalisation des filières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la formation continue, l'analyse de la pratique à travers les différents réseaux</li> <li>• Développer les formations et projets partenariaux et territoriaux proposés par l'IRTS ainsi que des passerelles avec des organismes de formation</li> <li>• Valoriser la mise en place de MAM à travers des actions de communication ponctuelle</li> </ul> </li> </ul>
<b>Périmètre de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du département</li> </ul>
<b>Pilote(s)</b> Caf, Fédération des centres sociaux, Cd (PMI)
<b>Partenaires</b> Missions locales, Pole emploi, secteur du recrutement, centre de formation, irts, rpe, éducation nationale, MSA, etc.
<b>Moyens mobilisés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Logique d'appels à projets</b> : Enveloppe CAF dans le cadre SDSF : Le volet 2 parentalité animation départementale</li> <li>• Le fonds uniformation mise à disposition des partenaires sur des temps dédiés ou dans le cadre des coordinations CTG</li> <li>• Le volet logement du fonds publics et territoires (axe 7)</li> <li>• Certains aspects de la fiche-action peuvent être intégrés dans les missions dédiées à un futur animateur de réseaux départementaux (réseaux des animateurs jeunesse, des Eaje, rpe, etc.) : réflexion sur le recrutement en cours</li> </ul>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Evolution du degré de tension sur les métiers						
Evolution du nombre de professionnels						
Evolution du niveau de qualification des professionnels						
Nombre de professionnels touchés par les actions mises en œuvre						
Mise en œuvre d'analyses de pratiques						

**Action 2.2.2 : Développer des temps d'échanges de pratiques entre professionnels et organiser des passerelles entre métiers**

<p><b>Eléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une tension sur les métiers de services à la personne. Des difficultés à recruter des professionnels qualifiés et les fidéliser.</li> <li>• Un contexte réglementaire qui évolue et intègre : les échanges de pratiques, les formations, renforce le rôle des RPE et redéfinit les projets éducatifs des Eaje.</li> <li>• Des initiatives de passerelles notamment entre Eaje et maternelle avec des échanges et interventions d'Eaje au sein d'Alsh maternel.</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité des offres proposées aux familles.</li> <li>• Favoriser l'interconnaissance, la diffusion de connaissances communes et de bonnes pratiques entre les professionnels de différents publics.</li> <li>• Améliorer la qualification des professionnels et la qualité de vie au travail par un meilleur accompagnement</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'animation du réseau des Promeneurs du Net jeunesse</li> <li>• Développer le réseau des Promeneurs du Net parentalité</li> <li>• Proposer des journées thématiques ponctuelles selon les besoins exprimés par les professionnels, à raison d'une rencontre tous les deux ans.             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit à destination de professionnels ne disposant pas de réseau (coordinateurs enfance-jeunesse, animateurs d'accueils de loisirs...)</li> <li>• Soit inter-réseaux En lien avec les projets de territoire (Cf. action 132) et les sessions de formations (Cf. action 211)</li> </ul> </li> <li>• Favoriser des passerelles entre métiers sur des temps partagés pour inciter à créer des parcours professionnels et éviter le turn-over</li> </ul>
<p><b>Périmètre de l'action</b> Professionnels du département dans les champs de la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité</p>
<p><b>Pilote(s)</b> Caf, MSA, Fédération des centres sociaux, avec partenaires extérieurs selon les thématiques abordées</p>
<p><b>Partenaires</b> Plateforme Quali'accueil pour l'identification des besoins des professionnels enfance-jeunesse, réseaux, PMI, SDJES (jeunesse et sport)...</p>
<p><b>Moyens mobilisés</b> Moyens humains et financiers dédiés aux déploiements des projets d'élaboration, de suivi et d'évaluation des démarches territoriales (Pedt, Ctg, QPV, Pst...) Les comités techniques et les réseaux thématiques départementaux en lien avec les acteurs locaux, des experts thématiques.</p>

Indicateurs d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'actions de partages mises en œuvre						

Poursuite et développement des réseaux Promeneurs du NET						
Enquête de satisfaction des professionnels						
Nombre de professionnels touchés par les actions mises en œuvre						

### Objectif 3 : Accompagner les réseaux existants et favoriser la création de réseaux de professionnels

#### Action 2.3.1 : Consolider les réseaux départementaux et ajouter la dimension handicap

<p><b>Eléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dynamiques entre acteurs très différentes selon les territoires reposant souvent sur des réseaux interpersonnels plus que sur des partenariats formalisés.</li> <li>• Un contexte de déploiement des démarches de développement social local au travers de projets sociaux de territoires, les PEDT et CTG ou les ABS.</li> <li>• Un maillage territorial important par les CSC pouvant favoriser ces dynamiques partenariales locales.</li> <li>• Une part importante de personnes en situation de handicap sur le département.</li> <li>• Un besoin d'articulation entre les démarches départementales et locales impliquant un rôle d'animation des acteurs pour favoriser la complémentarité des actions, l'orientation et l'information notamment dans le domaine du handicap.</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et mettre en avant les problématiques qui touchent l'ensemble du département.</li> <li>• Pérenniser les nouveaux réseaux et l'appropriation des thématiques en lien avec les vulnérabilités sociales par les réseaux établis</li> <li>• Renforcer les pratiques et améliorer la qualité des services.</li> </ul>
<p><b>Descriptif de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir les réseaux départementaux à des intervenants en lien avec les vulnérabilités sociales (handicap, santé, pauvreté, parentalité). -&gt; Présentation de l'offre de service et intervention thématiques.</li> <li>• Création d'un réseau des chargés de coopération</li> <li>• Création d'un réseau Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (création d'un temps d'échange au sein d'un réseau : 1-2 fois par an.) et un réseau des Lieux d'Accueil Parents Enfants (création d'une journée annuelle en « préfiguration » d'un éventuel réseau)</li> <li>• Favoriser le partage d'outil et référentiels entre professionnels au sein des réseaux.</li> <li>• Animation et gestion des différents réseaux par un prestataire extérieur.</li> </ul>
<p><b>Périmètre de l'action</b> L'ensemble du département</p>
<p><b>Pilote(s)</b> Caf, Msa, Cd, Fédération des centres sociaux</p>
<p><b>Partenaires</b> Mdp, Association Européenne des Handicapés Moteurs, APF France Handicap, Association APIRJSO La Couronnerie, Conseil Départemental (Pmi, Jeunesse et Sport), Fédération des Centres Sociaux, Référent Famille, Msa, ars, mots pour maux, adapei, le fil d'ariane, pco, autisme 58</p>
<p><b>Moyens mobilisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de la Caf et les chargés de coopération.</li> </ul>

- Délégation à un prestataire extérieure pour l'animation des réseaux en lien avec la FD

Indicateurs d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Création et animation des réseaux départementaux						
Enquête de satisfaction des participants						

## 2. Tableau récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du SDSF

1.1.1. Améliorer le maillage territorial des offres existantes						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Pourcentage de la population couverte par l'ensemble des offres et services de soutien à la parentalité (AAD, médiation, LAEP, ...)						
Nombre de médiations parents-adolescents mises en œuvre .						
Evolution du nombre de familles ayant bénéficié d'une offre d'aide à domicile.						
Nombre de familles ayant bénéficié de l'offre d'aide au répit						
1.1.2. Favoriser la diversification de l'offre sur les territoires						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Réduire les écarts des taux de couverture globaux au niveau infra-départemental et leurs répartitions entre offres collectives et individuelles						
Niveau de satisfaction des familles sur l'offre d'accueil proposé						
Pourcentage de la population couverte par l'ensemble des offres et services de soutien à la parentalité (AAD, médiation, LAEP, ...)						
Nombre de dispositifs jeune créés						
1.1.3. Accompagner le développement de nouvelles offres						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de familles accompagnées dans le cadre des crèches Avip.						
Pourcentage de la population couverte par une offre Avip						
Nombre de familles utilisatrice d'un élargissement horaire (avant 8h et après 19h)						
1.2.1. Améliorer le maillage territorial des offres existantes en matière d'accueil des jeunes						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Situation cible	2022	2023	2024	2025	2026

Nombre de territoire généralisant le programme « Territoires éducatifs ruraux »						
Evolution du taux de réussite aux examens des jeunes sur ces territoires						
Nombre d'actions portées avec les acteurs locaux (CS, associations etc.)						
<b>1.2.2. Favoriser l'accès aux informations et aux droits des jeunes adultes</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Nombre de jeunes touchés par les actions dédiées						
Mise à jour fréquente de la cartographie des ressources						
Création de campagnes de communication dédiées selon les priorités définies par le comité technique						
Evolution des taux de précarités des jeunes (NEET, chômeurs etc.)						
<b>1.2.3. Faciliter la continuité de parcours par des échanges réguliers entre les acteurs</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Nombre de jeunes suivis dans le cadre de la cité éducative						
Evaluation annuelle de la cité éducative						
Partenariats développés dans ce cadre – Evaluation des actions mises en œuvre notamment les actions de passerelles						
<b>1.3.1. Analyser les profils des usagers (familles, jeunes...) et établir un plan de communication sur les dispositifs existants du territoire</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Evaluation de la participation des familles et des jeunes aux offres proposées						
Enquête de satisfaction						
Evaluation par les professionnels des orientations et la qualité de l'information disponible pour les familles						
<b>1.3.2. S'appuyer sur le déploiement de démarches locales (CTG, Analyse des besoins sociaux, PEDT, Projets sociaux de territoire...) pour favoriser les échanges entre acteurs de terrains et adapter la communication pour garantir l'accès aux droits.</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Pourcentage de la population couverte par une démarche territoriale						
Evaluation des projets -mise en œuvre et impact sur les publics et partenariats						
Enquêtes de satisfaction des usagers et publics						
<b>2.1.1. Mettre en œuvre une « formation sociale » (notamment sur le handicap et la parentalité) commune et régulière pour les professionnels de la petite-enfance, l'enfance, et la jeunesse.</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>

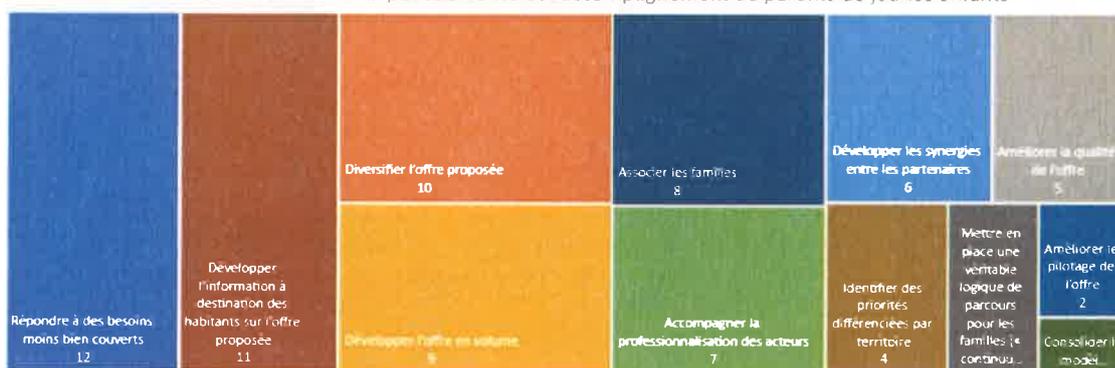
Planification des thématiques proposées en lien avec les réseaux départementaux et les comités techniques						
Nombre de participants aux sessions, maillage territorial et hétérogénéité professionnelle						
Enquêtes de satisfaction des participants						
<b>2.2.1. Développer des campagnes régulières de communication sur les secteurs de l'aide à domicile, l'animation, Eaje, assistantes maternelles</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Evolution du degré de tension sur les métiers						
Evolution du nombre de professionnels						
Evolution du niveau de qualification des professionnels						
Nombre de professionnels touchés par les actions mises en œuvre						
Mise en œuvre d'analyses de pratiques						
<b>2.2.2. Développer des temps d'échanges de pratiques entre professionnels et organiser des passerelles entre métiers</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Nombre d'actions de partages mises en œuvre</b>						
Poursuite et développement des réseaux Promeneurs du NET						
Enquête de satisfaction des professionnels						
Nombre de professionnels touchés par les actions mises en œuvre						
<b>3.2.1. Consolider les réseaux départementaux et ajouter la dimension handicap</b>						
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<b>Situation cible</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Création et animation des réseaux départementaux						
Enquête de satisfaction des participants						

### 3. Priorités d'actions par territoires

Concernant le domaine de la petite-enfance :

	CC "Moyen Sommet et Grands Lacs" CC "Bassin Loire Moyen" GT 1	CC "Anagnin Cœur du Niernais" CC " Tannay-Brin -Coché" GT 2	CC "Loire et Allier" CC "du Niernais Bourbonnais" GT 3	CC "Sud Niernais" GT 4	Agglomérat ion de Nevers GT 5	CC "Haut Niernais-Val d'Yonne" GT 6	CC "Cœur de Loire" CC "Les Bertranges" GT 7	Enquête	Copil	Note globale
Répondre à des besoins moins bien couverts	22	2	1	5	9	12	9	11	11	51.831.8
Diversifier l'offre proposée	9	5	2	8	6	11	6	10	9	1.924.6
Améliorer la qualité de l'offre	20	8	1	4	1	11	3	8	10	84.5
Développer l'offre en volume	8	9	2	7	3	10	8	12	9	1.306.4
Développer les synergies entre les partenaires	9	6	5	11	7	9	5	1	4	124.7
Accompagner la professionnalisation des acteurs	5	4	1	3	1	8	10	8	7	215.0
Associer les familles	11	7	3	10	11	7	7	1	5	622.5
Développer l'information à destination des habitants sur l'offre proposée	7	5	6	8	10	7	11	9	8	5.588.4
Mettre en place une véritable logique de parcours pour les familles (4 exp)	4	2	4	5	5	6	2	1	6	5.8
Identifier des priorités différenciées par territoire	6	3	1	12	4	5	4	1	12	20.7
Améliorer le pilotage de l'offre	2	1	1	2	1	4	1	1	3	0.0
Consolider le modèle économique de l'offre proposée	1	1	1	1	2	2	1	1	2	0.0

Priorités du schéma sur la petite-enfance et l'accompagnement de parents de jeunes enfants



Concernant le domaine de l'enfance :

	CC "Moyen Sommet et Grands Lacs" CC "Bassin Loire Moyen" GT 1	CC "Anagnin Cœur du Niernais" CC " Tannay-Brin -Coché" GT 2	CC "Loire et Allier" CC "du Niernais Bourbonnais" GT 3	CC "Sud Niernais" GT 4	Agglomérat ion de Nevers GT 5	CC "Haut Niernais-Val d'Yonne" GT 6	CC "Cœur de Loire" CC "Les Bertranges" GT 7	Enquête	Copil	Note globale
Répondre à des besoins moins bien couverts	9	10	12	11	12	11	3	10	13	75.277.8
Développer l'offre en volume	6	8	6	6	8	12	1	8	9	447.9
Améliorer la qualité de l'offre	6	11	7	5	8	11	1	5	12	2.195.4
Développer l'information à destination des habitants sur l'offre proposée	10	6	2	3	11	10	8	1	7	629.0
Développer les synergies entre les partenaires	2	12	11	11	10	8	5	1	6	926.6
Diversifier l'offre proposée	19	9	11	8	5	8	2	13	10	14.806.2
Accompagner la professionnalisation des acteurs	7	8	10	7	5	7	4	8	11	4.829.4
Identifier des priorités différenciées par territoire	6	5	8	12	4	6	5	1	8	497.7
Associer les familles	10	7	5	10	11	5	10	1	3	693.0
Mettre en place une véritable logique de parcours pour les familles (4 exp)	4	1	5	1	7	4	13	1	1	0.5
Harmoniser la tarification de l'offre proposée	5	2	1	2	6	8	12	12	4	20.7
Améliorer le pilotage de l'offre	9	3	4	4	7	2	6	1	3	0.1
Consolider le modèle économique de l'offre proposée	1	1	1	1	1	1	7	1	5	0.0

Priorités du schéma sur l'enfance et l'accompagnement de parents



Concernant le domaine de la jeunesse :

	CC "Morvan Sommeves et Grands Lacs - CC "Bassois Loire Morvan" GT 1	"Anagnès Océan de Nivernais" CC "Tantivy-Brion-Don-Corbigny" GT 2	CC "Loire et Allier" CC "du Nivernais Bourbonnais" GT 3	CC "Sud Nivernais" GT 4	Agglomération de Nevers GT 5	CC "État Nivernais-Vallée d'Autun" GT 6	CC "Cœur de Loire" CC "Les Bertranges" GT 7	Enquête	Copil	Note globale
Associer les jeunes	10	10	5	12	9	12	4	10	12	31,104.0
Favoriser l'insertion / formation des jeunes	12	7	7	11	12	11	5	9	11	42,261.9
Favoriser l'accès aux droits des jeunes	11	7	7	10	11	10	3	10	7	14,941.1
Développer l'offre en volume	4	6	6	5	4	9	7	8	5	725.8
Répondre à des besoins moins bien couverts	5	4	3	4	10	8	12	9	10	2,073.6
Diversifier l'offre proposée	9	9	6	7	6	8	10	11	9	16,166.3
Améliorer la qualité de l'offre	8	5	4	6	8	7	6	9	4	1,161.2
Développer les synergies entre les partenaires	6	6	3	8	3	6	11	1	8	811.0
Accompagner la professionnalisation des acteurs	7	2	5	3	3	5	9	1	6	17.0
Identifier des priorités différenciées par territoire	3	3	1	5	7	4	8	8	3	43.5
Améliorer le pilotage de l'offre	2	1	2	2	2	3	2	1	2	0.0
Consolider le modèle économique de l'offre proposée	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0.0

Priorités du schéma sur la jeunesse et l'accompagnement de parents d'adolescents et de jeunes adultes



## **4. Analyse de l'enquête auprès des habitants**

## **5. Groupes de partages partenariaux**

## 6. Glossaire du SDSF

**AAH** : Allocation aux adultes handicapés

**ACM** : Accueil Collectif de Mineurs

**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

**ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement

**AVS** : Animation de la Vie Sociale

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CD** : Conseil Départemental

**CLAS** : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

**CPAM** : Caisses Primaires d'Assurance Maladie

**Crèche familiale** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.

**CS** : Centre Social

**CSP** : Catégorie Socio-professionnelle

**CTG** : Convention Territoriale Globale

**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

**EAJE** : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant

**Emploi précaire selon l'INSEE** : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**EVS** : Espace de vie sociale

**Famille nombreuse selon l'INSEE** : famille comprenant trois enfants ou plus

**Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

**Foyer fiscal** : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenu (il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux au sein d'un même ménage)

**Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.

**LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent

**MAM** : Maison d'Assistantes Maternelles

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**Médiane de revenu** : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement également (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)

**Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.

**Multi-accueil** : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

**NEET** : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)

**PAEJ** : Point Accueil Ecoute Jeunes

**PEDT** : Projet Educatif Territorial

**PIJ** : Point Information Jeunesse

**QPV** : Quartier Politique de la Ville

**RAM** : Relais Assistantes Maternelles

**Ratio CSP + / CSP -** : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)

**REAAP** : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

**RPE** : Relais Petite-Enfance, anciennement RAM (relais assistant maternel).

**RSA** : Revenu de solidarité active

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

**Taux de chômage selon l'INSEE** : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)

**Taux de couverture en accueil collectif** : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans

**Taux de couverture en accueil individuel** : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

**Taux de couverture global** : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives

**Taux de création d'entreprises** : rapport entre le nombre des créations d'entreprises en année N par rapport au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année N-1

**Taux de dépendance aux prestations sociales à 50%** : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la CAF

**Taux de pauvreté à 60%** : seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

**Taux de pénétration de l'AAH/AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.